

=====

# RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DES SERVICES DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 2024

=====



## Table des matières

|        |                                                                                          |    |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.     | PREAMBULE – PREVENTION DES DECHETS.....                                                  | 5  |
| 2.     | CHIFFRES CLES ET AXES D’ACTIONS .....                                                    | 5  |
| 3.     | LES ACTIONS ENGAGEES.....                                                                | 6  |
| 3.1.   | L’éco-exemplarité.....                                                                   | 6  |
| 3.1.1. | Les déchets générés par les établissements publics.....                                  | 6  |
| 3.1.2. | L’événementiel éco-responsable .....                                                     | 7  |
| 3.2.   | La sensibilisation des publics.....                                                      | 7  |
| 3.2.1. | La communication de proximité en associant le tri et la prévention .....                 | 7  |
| 3.2.2. | La sensibilisation événementielle auprès du grand public .....                           | 8  |
| 3.2.3. | La sensibilisation auprès des scolaires et des enfants .....                             | 8  |
| 3.2.4. | La sensibilisation aux déchets dangereux .....                                           | 11 |
| 3.3.   | Les instruments économiques .....                                                        | 11 |
| 3.3.1. | La tarification incitative et la réduction des fréquences de collecte .....              | 11 |
| 3.4.   | Le gaspillage alimentaire.....                                                           | 13 |
| 3.4.1. | Les ateliers pour la réduction du gaspillage alimentaire .....                           | 13 |
| 3.4.2. | La lutte contre le gaspillage dans les cantines scolaires .....                          | 13 |
| 3.5.   | Les biodéchets.....                                                                      | 14 |
| 3.5.1. | Le compostage individuel.....                                                            | 14 |
| 3.5.2. | Le compostage partagé (résidences, quartiers, établissements scolaires...)...            | 16 |
| 3.6.   | La consommation responsable .....                                                        | 17 |
| 3.6.1. | Le Défi Familles sur l’ensemble du territoire .....                                      | 17 |
| 3.6.2. | La distribution de "Stop Pub" .....                                                      | 17 |
| 3.7.   | L’augmentation de la durée de vie des produits .....                                     | 17 |
| 3.7.1. | Le réemploi en déchèterie .....                                                          | 17 |
| 3.7.2. | Le réemploi à la fin des évènements .....                                                | 18 |
| 3.8.   | Les déchets générés sur les marchés alimentaires .....                                   | 18 |
| 3.8.1. | La réduction des déchets générés sur les marchés alimentaires .....                      | 18 |
| 4.     | LES OBJECTIFS 2025 – PREVENTION DES DECHETS.....                                         | 19 |
| 1.     | PREAMBULE – GESTION DES DECHETS .....                                                    | 20 |
| 2.     | L’ORGANISATION DU SERVICE DECHETS.....                                                   | 21 |
| 2.1.   | Gestion et prévention des déchets dans la Communauté d’Agglomération du Beauvaisis ..... | 21 |
| 3.     | L’ANNEE 2024 EN QUELQUES CHIFFRES .....                                                  | 21 |
| 3.1.   | Service de la collecte et de la prévention des déchets .....                             | 21 |

|        |                                                                                                     |    |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 3.2.   | Déchetteries et points verts .....                                                                  | 21 |
| 3.3.   | Collecte des déchets.....                                                                           | 22 |
| 3.4.   | Prévention et compostage .....                                                                      | 22 |
| 4.     | LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024.....                                                            | 22 |
| 4.1.   | Fermeture définitive de la déchetterie de Velennes .....                                            | 22 |
| 4.2.   | Retrofit de colonnes d'apport volontaire à Beauvais .....                                           | 23 |
| 4.3.   | Distribution de bio conteneurs sur les communes d'Allonne de Saint-Léger-en-Bray et Bresles .....   | 23 |
| 4.4.   | Bennes manifestations et brocantes.....                                                             | 24 |
| 4.5.   | Sensibilisation au bon stationnement à Goincourt.....                                               | 24 |
| 5.     | PRESENTATION – ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS .....                                        | 24 |
| 5.1.   | La collecte en porte-à-porte.....                                                                   | 25 |
| 5.1.1. | Les contenants. ....                                                                                | 25 |
| 5.2.   | La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers .....                    | 25 |
| 5.2.1. | La collecte des déchets ménagers résiduels ou recyclables .....                                     | 25 |
| 5.2.2. | L'évolution des consignes de tri .....                                                              | 25 |
| 5.2.3. | La gestion du service .....                                                                         | 26 |
| 5.3.   | La collecte en porte à porte des déchets végétaux .....                                             | 26 |
| 5.4.   | La collecte des objets encombrants.....                                                             | 27 |
| 5.4.1. | La prestation.....                                                                                  | 27 |
| 5.4.2. | Définition des objets encombrants.....                                                              | 27 |
| 5.4.3. | Objets exclus de la collecte .....                                                                  | 27 |
| 5.4.4. | La collecte des déchets assimilables .....                                                          | 28 |
| 5.5.   | Les collectes par apport volontaire .....                                                           | 28 |
| 5.6.   | La collecte des textiles.....                                                                       | 29 |
| 5.7.   | Les équipements intercommunaux : déchetteries et points verts .....                                 | 29 |
| 5.7.1. | La déchetterie intercommunale de Beauvais .....                                                     | 31 |
| 5.7.2. | La déchetterie intercommunale d'Auneuil .....                                                       | 31 |
| 5.7.3. | La déchetterie intercommunale de Bailleul-sur-Thérain .....                                         | 32 |
| 5.7.4. | La déchetterie intercommunale de Hermes .....                                                       | 32 |
| 5.7.5. | La déchetterie-recyclerie intercommunale de Crèvecœur-le- Grand.....                                | 33 |
| 5.7.6. | « Ch'tout pour rien » et beaucoup plus ! .....                                                      | 33 |
| 5.8.   | Les points verts.....                                                                               | 33 |
| 6.     | LES INDICATEURS TECHNIQUES.....                                                                     | 34 |
| 6.1.   | La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels ou ordures ménagères résiduelles (OMR)..... | 34 |

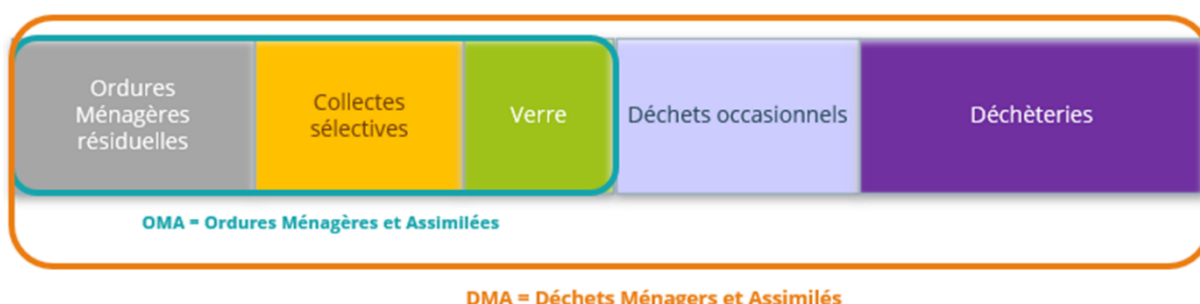
|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| 6.1.1. Développement du tri et du recyclage.....                      | 35 |
| 6.1.2. Collecte et valorisation des biodéchets .....                  | 35 |
| 6.1.3. Évolution des comportements des usagers .....                  | 35 |
| 6.1.4. Sensibilisation et gestion des déchets professionnels .....    | 36 |
| 6.2. La collecte sélective des emballages et des papiers .....        | 37 |
| 6.2.1. Sensibilisation et communication .....                         | 39 |
| 6.2.2. Accessibilité et simplification .....                          | 39 |
| 6.2.3. Suivi et accompagnement .....                                  | 39 |
| 6.2.4. Incitations et valorisation .....                              | 39 |
| 6.3. La collecte sélective du verre .....                             | 41 |
| 6.4. La collecte sélective des déchets végétaux en porte-à-porte..... | 43 |
| 6.5. La collecte sélective des objets encombrants.....                | 46 |
| 6.6. La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC) .....       | 48 |
| 6.7. Les autres collectes .....                                       | 49 |
| 6.8. Les déchetteries .....                                           | 49 |
| 6.8.1. Déchetteries de Beauvais et d'Auneuil. ....                    | 53 |
| 6.8.2. Déchetteries de Bailleul-sur-Thérain, Hermes .....             | 57 |
| 6.8.3. Déchetterie de Crèvecœur-le-Grand. ....                        | 60 |
| 6.8.4. Recyclerie de Crèvecœur-le-Grand .....                         | 62 |
| 6.8.5. Les déchetteries en chiffres .....                             | 63 |
| 6.9. Les points verts.....                                            | 64 |
| 6.10. Les jardins familiaux .....                                     | 67 |
| 6.11. Synthèse des tonnages 2024.....                                 | 69 |
| 7. LES INDICATEURS FINANCIERS – LES MARCHES.....                      | 71 |
| 7.1. Marchés publics (au 31 décembre 2022).....                       | 71 |
| 7.2. Le budget 2024.....                                              | 73 |
| 7.2.1 Le fonctionnement .....                                         | 73 |
| 7.2.2. L'investissement.....                                          | 74 |
| 7.3. Le coût d'élimination des déchets ménagers.....                  | 74 |
| 8. LES PROJETS POUR 2025 DU SERVICE GESTIONS DES DECHETS .....        | 75 |
| 9. GLOSSAIRE DES TERMES ET ABREVIATIONS.....                          | 76 |

# 1. PREAMBULE – PREVENTION DES DECHETS

Rappel sur le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) :

- Durée de 6 ans ;
- 53 communes ;
- 103 890 habitants (2021).

## Périmètre d'intervention du service public de prévention et de gestion des déchets



# 2. CHIFFRES CLES ET AXES D' ACTIONS

En 2010, le ratio de D.M.A (Déchets Ménagers et Assimilés) était de **623 kg/hab.**

L'objectif réglementaire de la Loi AGECL est de **-15 %** de DMA (en 2030 par rapport à 2010) soit **-93 kg/hab.**

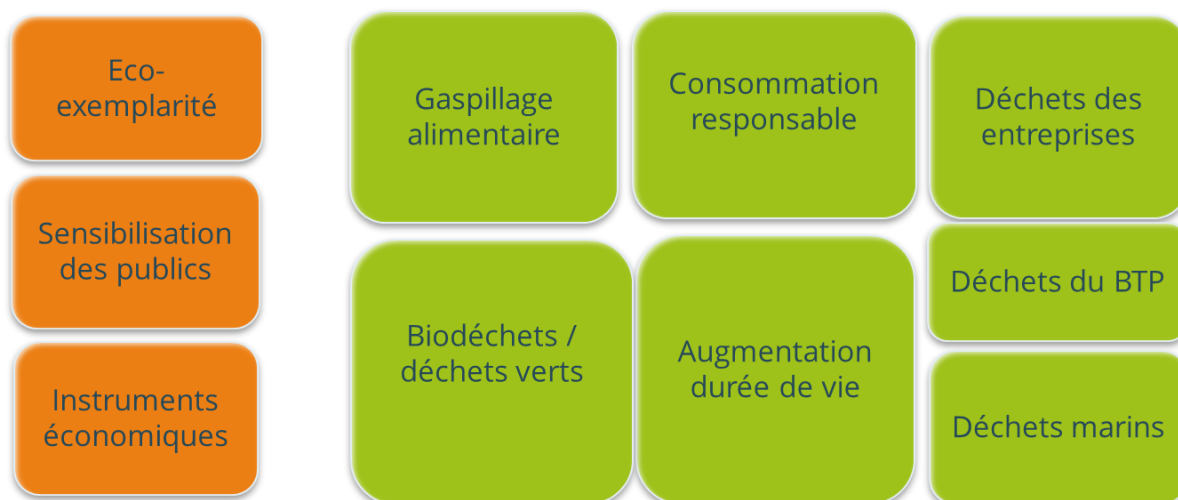
L'objectif fixé par la collectivité est de **-23 %** de DMA en 2030 par rapport à 2010 soit **-143 kg/hab.**

En 2023, la production de DMA s'élevait à **612 kilos/hab.**

Un objectif complémentaire de réduction des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) a été fixé à **-30 %** en 2030 par rapport à 2010 soit **-103kg/hab.**

Le PLPDMA comporte 25 actions, ces actions ont l'ambition de permettre d'atteindre l'objectif réglementaire et de s'approcher de l'objectif retenu par la collectivité. Certaines ont démarré en 2024, les autres seront déployées les années suivantes, progressivement.

L'ADEME identifie 10 axes dont **3 transversaux** et **7 thématiques**



Le PLPDMA actuel couvre 8 axes dont : l'éco -exemplarité, la sensibilisation des publics, les instruments économiques, le gaspillage alimentaire, les biodéchets, la consommation responsable et l'augmentation de la durée de vie des produits et les déchets des entreprises.

### 3. LES ACTIONS ENGAGEES

#### 3.1. L'éco-exemplarité

##### 3.1.1. Les déchets générés par les établissements publics

Une rubrique éco-responsable est en cours de création pour des achats de fournitures durables à Beauvais. Le dispositif Troc'Agglo permettra la réutilisation de mobilier et d'outils, réduisant ainsi les achats neufs.

Le Troc Agglo permettra à terme de :

- Récupérer les biens dont les services ne se servent plus (exemples : meubles, outils, ...) ;
- Les mettre à disposition des autres services à titre gracieux (durant une quinzaine de jour) ;
- Les mettre en vente aux communes de l'agglomération (les biens restent tout de même à dispo des services) ;
- Les mettre en vente sur le site Agorastore (les biens restent à dispo des services, et en vente aux communes).

Notre service fera la promotion de cette action portée par la Ville de Beauvais.

30 agents de la Direction des Systèmes Information et des Télécommunications de Beauvais ont été sensibilisés aux règles de tri, en particulier pour leurs déchets spécifiques, comme les équipements électriques et électroniques.

### 3.1.2. L'événementiel éco-responsable

Le SMDO propose depuis 17 ans des animations sur le tri et depuis 3 ans, une charte « éco-événement » permettant aux organisateurs d'obtenir un label en respectant cinq critères : mise en place du tri, bornes « tchao mégot », éco-cups, limitation des emballages et stand de sensibilisation.

Le respect de ces critères permet d'accéder à des supports de communication et du matériel fournis par le SMDO. En 2024, cinq événements ont été labellisés. La Ronde de l'Oise (Crèvecœur-le-Grand, Bresles et Beauvais), le Festival de violoncelle et les foulées de la Rue (Beauvais), le Village estival (Auneuil), le salon de l'agriculture (Beauvais).

Ce partenariat, sera reconduit en 2025. Le matériel sera dorénavant stocké aux services techniques de la Ville de Beauvais afin de faciliter sa récupération par les organisateurs. Nous tenterons d'inciter d'autres organisateurs à signer la charte par le biais d'une communication à destination des communes.

## 3.2. La sensibilisation des publics

### 3.2.1. La communication de proximité en associant le tri et la prévention

Avec l'arrivée d'une animatrice au sein du service prévention déchets fin 2024, nous avons pu proposer aux résidences collectives de la CAB une sensibilisation en porte à porte dans le but d'améliorer le tri et la réduction des déchets.

Après un état des lieux de l'état du parc de poubelles et de la signalétique, des ajustements sont réalisés si nécessaire. Deux passages par résidence sont ensuite organisés avec le renfort de jeunes en service civique pour les grands collectifs.

Les habitants sont sensibilisés via un quiz ludique et reçoivent un sac cabas pour le tri, ainsi que des stop-pubs et des brochures.

La participation des bailleurs et syndicats est essentielle. Fin 2024, seulement trois bailleurs avaient répondu à notre proposition, permettant de sensibiliser 42 logements.

### 3.2.2. La sensibilisation événementielle auprès du grand public

Trois hypermarchés ont accueilli un vélo à smoothies pour sensibiliser au gaspillage alimentaire en utilisant des fruits abîmés. Cette initiative du service prévention a permis d'accéder aux supermarchés, mais le bilan est mitigé : sur 300 personnes ciblées, seules **100** ont été sensibilisées.



Les clients étant souvent intimidés, l'approche a été ajustée en prenant en charge le pédalage. Il en ressort que ce type d'animation serait plus efficace dans un cadre convivial, comme une fête de quartier, un marché ou un événement public comme la SERD.

### 3.2.3. La sensibilisation auprès des scolaires et des enfants

En 2024, 46 actions de sensibilisation ont été mises en place, dont des visites de déchetteries, des animations sur le tri et des ateliers de fabrication d'éponges tawashi (réalisé à partir de chutes de tissus provenant des déchetteries).



*Animation scolaire auprès d'enfants de cycle 3*

*Visite de la déchetterie de Beauvais*



*Atelier fabrication d'éponges tawashi*



*Tableau récapitulatif des animations sur la prévention et le tri des déchets*

| Date     | Animations | Niveau  | Public reçu ou lieu de visite        | Effectif reel |
|----------|------------|---------|--------------------------------------|---------------|
| 12/01/24 | Tawashi    | CM1-CM2 | Elémentaire Antoine de Saint-Exupéry | 24            |
| 15/01/24 | Tawashi    | CE2     | Elémentaire J.F. Lanfranchi          | 20            |
| 16/01/24 | Tawashi    | CM1     | Elémentaire Alphonse Daudet          | 22            |
| 23/01/24 | Tawashi    | CM2     | Elémentaire J.F. Lanfranchi          | 22            |

|              |                          |               |                                     |     |
|--------------|--------------------------|---------------|-------------------------------------|-----|
| 24/01/24     | Tawashi                  | 6-12 ans      | ALSH BEAUVAIS                       | 12  |
| 25/01/24     | Tawashi                  | CM1-CM2       | Elémentaire Auneuil                 | 24  |
| 30/01/24     | Tawashi                  | CM1-CM2       | Elémentaire de Auteuil              | 26  |
| 31/01/24     | Tri des déchets ménagers | Adultes       | Mairie de Bailleul-sur-Thérain      | 22  |
| 01/02/24     | Tawashi                  | CM2           | Ecole privée Saint-Esprit           | 30  |
| 06/02/24     | Tawashi                  | CM1-CM2       | Elémentaire Philippe Cousteau       | 21  |
| 07/02/24     | Tawashi                  | 6-12 ans      | ALSH Hermes                         | 7   |
| 08/02/24     | Livraison et tri         | Adultes       | Maternelle de Hermes                | 4   |
| 13/02/24     | Tawashi                  | CM1-CM2       | Elémentaire de Rochy-Condé          | 25  |
| 15/02/24     | Tawashi                  | CE2           | Elémentaire de Crèvecœur-le-Grand   | 24  |
| 21/02/24     | Tawashi                  | tout publics  | Médiathèque de Bresles              | 10  |
| 29/02/24     | Tri des déchets ménagers | 6-12 ans      | ALSH Bailleul-sur-Thérain           | 26  |
| 12/03/24     | Tawashi                  | CE2           | Elémentaire Albert Camus            | 18  |
| 22/03/24     | Visite déchetterie       | CM2           | Elémentaire Jean Moulin             | 22  |
| 26/03/24     | Tri des déchets ménagers | Adultes       | ALSH BEAUVAIS                       | 8   |
| 28/03/24     | Visite déchetterie       | 6-12 ans      | Elémentaire de Rochy-Condé          | 46  |
| 29/03/24     | Visite déchetterie       | Jeunes (ados) | GROUPE SOS JEUNESSE                 | 17  |
| 08/04/24     | Visite déchetterie       | Adultes       | ALSH BEAUVAIS                       | 6   |
| 09/04/24     | Visite déchetterie       | CE2-CM1-CM2   | Elémentaire de Auteuil              | 50  |
| 10/04/24     | Tri des déchets ménagers | 6-12 ans      | ALSH Hermes                         | 12  |
| 19/04/24     | Visite déchetterie       | Jeunes (ados) | GROUPE SOS JEUNESSE                 | 17  |
| 23/04/24     | Visite déchetterie       | Jeunes (ados) | UEAJ BEAUVAIS                       | 10  |
| 14/05/24     | Visite déchetterie       | CE1-CE2       | Elémentaire de Bailleul sur Thérain | 45  |
| 14/05/24     | Prévention et tri        | Adultes       | DSIT BEAUVAIS                       | 30  |
| 28/05/24     | Visite déchetterie       | Jeunes (ados) | EMP Collège Fauqueux                | 12  |
| 25/06/24     | Tawashi                  | Tout publics  | Elémentaire Albert Camus            | 10  |
| Juillet 2024 | Vélo smoothie            | Tout publics  | Beauvais, Bresles, Goincourt        | 100 |
| 16/09/24     | Prévention et tri        | Tout publics  | Crèvecœur-le-Grand                  | 12  |
| 02/10/24     | Tawashi                  | Jeunes (ados) | Parc Marcel Dassault                | 7   |
| 07/10/24     | Tri des déchets ménagers | Adultes       | Entreprise                          | 18  |
| 18/11/24     | Livraison et tri         | Adultes       | ALSH BEAUVAIS                       | 15  |

|          |                    |          |                               |    |
|----------|--------------------|----------|-------------------------------|----|
| 20/11/24 | Atelier compote ZD | 6-12 ans | Centre social Auneuil         | 12 |
| 05/12/24 | Prévention et tri  | Adultes  | Chantier d'insertion Beauvais | 30 |
| 12/12/24 | Prévention et tri  | CM2      | Elémentaire Jean Moulin       | 18 |

**834** enfants et adultes ont été participé à des animations en 2024 contre **1975** en 2023. Cela s'explique par l'absence d'un évènement qui avait rassemblé près de mille enfants en 2023.

#### 3.2.4. La sensibilisation aux déchets dangereux

L'ensemble des communes ont été contactés en 2024 afin de faire le point sur les boîtes à piles présentes au sein des Mairies. Le cas échéant, nous fournissons aux communes des contenants de différentes taille ainsi que de la documentation fournie gracieusement par l'éco organisme Corépile.

Nous profitons de ces livraisons pour remettre à jour les guides des communes, les stops pubs et proposer des mugs de seconde main afin d'éviter les gobelets carton à usage uniques pour leurs réunions. Nous réfléchissons à proposer aux communes un QR code permettant de télécharger les guides déchets directement afin de réduire les guides en version papier.

Nous contacterons les communes chaque année et doterons en contenant le cas échéant.

### 3.3. Les instruments économiques

#### 3.3.1. La tarification incitative et la réduction des fréquences de collecte

En juin 2023, les fréquences de collecte des Ordures Ménagères (O.M) et du tri (TRI) ont été réduites à Beauvais, sauf pour les grands collectifs.

En hyper-centre, passage de 6 à 4 collectes hebdomadaires d'O.M.

En centre-ville, passage de 5 à 2 collectes d'O.M hebdomadaire et de 1 à 2 collectes de tri.

En quartier pavillonnaire, passage de 2 à 1 collecte d'OM.

Concernant la tarification incitative (T.I), une étude de faisabilité a été réalisée en 2024. Le diagnostic territorial effectué met en évidence des éléments clés pour la mise en place d'une TI.



Une réflexion sur la mise en place d'une redevance spéciale (R.S) est également engagée en 2024 avec un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. La R.S s'adresse aux déchets non ménagers assimilés. La collectivité devra fixer les limites des prestations qu'elle assure dans le cadre du service public (caractéristiques et quantités).

Des réunions d'informations en direction des Maires seront programmées en 2025.

### 3.4. Le gaspillage alimentaire

#### 3.4.1. Les ateliers pour la réduction du gaspillage alimentaire

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), la thématique mise à l'honneur était le gaspillage alimentaire. Dans ce cadre, 3 temps fort ont été mis en place par le service prévention :

Un Atelier soupe antigaspi à Beauvais : préparation d'une soupe à partir d'invendus du marché de Beauvais afin de sensibiliser les visiteurs au gaspillage alimentaire

Un Atelier compote zéro déchet à Auneuil : réalisation de compotes et fabrication de chips à partir des épluchures des pommes au centre social « la Canopée » à Auneuil.

Un spectacle familial à Goincourt : Spectacle humoristique sur le gaspillage alimentaire



Lors des distributions de composteurs, **514** administrés ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire avant d'aborder l'utilisation du composteur. Il s'agissait de donner quelques astuces anti-gaspi et d'expliquer aux administrés que le composteur n'évite pas le gaspillage.

#### 3.4.2. La lutte contre le gaspillage dans les cantines scolaires

Le programme « Nos Cantines Durables » (N.C.D) porté par le service transition santé, réunit 10 communes volontaires pour réduire et mieux valoriser les déchets produits par la restauration scolaire.

Dans ce cadre, une table de tri avait été fabriquée en 2023 par la Maison de l'Économie Solidaire de Lachapelle-aux-Pots, en collaboration avec le service développement durable. En 2024, elle a été livrée dans plusieurs restaurants scolaires (Bailleul-sur-Thérain, Herchies,

Auchy-la-Montagne, Luchy, Allonne et Therdonne) en prêt pour faciliter le tri et la pesée des déchets.,

Son succès à incité certaines écoles, comme Allonne, à en acquérir ou en fabriquer une avec des matériaux de récupération. À Allonne, les enfants ont participé à un concours pour illustrer les portes de leur propre table de tri.

Un « gâchi-pain » a été conçu en 2024 sur le même principe, en collaboration avec le menuisier de la ville de Beauvais, et sera prêté aux cantines scolaires qui en feront la demande dès 2025.

D'autres actions sont en cours, comme l'intervention de l'association « Échange pour une Terre Solidaire » concernant l'éducation à une alimentation saine auprès des CM2 et une animation nutritionnelle pour les agents de restauration avec « Bio en Hauts-de-France ».

En 2025, le compostage en établissement autonome sera étendu à 4 cantines supplémentaires (inscrites dans le Programme N.C.D) et une réflexion est menée pour un retour en régie des cantines du territoire.



Nous tenterons également de déployer le don des invendus au sein des cantines en veillant à respecter le règlement sanitaire.

### 3.5. Les biodéchets

#### 3.5.1. Le compostage individuel

Suite à l'introduction de la gratuité des composteurs début 2024, la demande a été très forte. En 2023, 232 composteurs ont été vendus à tarif réduit, tandis qu'en 2024, nous avons distribué **756 composteurs** sur les 1000 qui ont été proposés sur l'ensemble du territoire. Chaque composteur distribué permet de sensibiliser un foyer à la gestion de proximité des déchets verts, au compostage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

# Adopte un composteur !

## Six réunions d'information dans vos communes

L'opération « Adopte un composteur » a été lancée par le service Déchets de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) en janvier dernier. L'objectif est d'atteindre en 2024 la distribution gratuite de 800 composteurs sur le territoire et la mise en place de six réunions d'information sur le tri, le compostage et la gestion des déchets vert qui auront lieu, les :

- >> Samedi 24 février à Bresles
- >> Samedi 2 mars à Auneuil
- >> Samedi 16 mars à Allonne
- >> Samedi 20 avril à Beauvais
- >> Samedi 7 septembre à Crèvecœur-le-Grand
- >> Samedi 26 octobre à Saint-Paul

Une distribution gratuite de composteurs sera organisée à l'issue de chaque réunion.

### Pour pouvoir bénéficier d'un composteur, il vous faut :

- >> Résider sur le territoire de l'Agglomération du Beauvaisis
- >> Assister à la réunion d'information
- >> Bénéficier d'un espace vert à son domicile
- >> Ne pas avoir déjà acheté un composteur à tarif réduit auprès du service Déchets de la CAB
- >> Attester que vous prendrez bien soin du composteur que vous adopterez.



**Les inscriptions à ces réunions sont obligatoires via un formulaire en ligne disponible sur le site [internet.beauvaisis.fr](http://internet.beauvaisis.fr)**



**i** Pour les administrés qui n'ont pas d'accès internet, l'inscription pourra se faire par téléphone sur le fil jaune du service gestion et prévention des déchets de la CAB : **0800 00 60 40**.

*Communication dans le Beauvaisis MAG et les réseaux sociaux*

Fort de ce succès, nous avons mis en place une septième réunion sur Bailleul-sur-Thérain afin de répondre à la demande des administrés.



*Réunion de distribution à Auneuil*

En 2024, ce sont près de **1200 administrés** qui ont été sensibilisé au compostage.

### 3.5.2. Le compostage partagé (résidences, quartiers, établissements scolaires...)

Les sites de compostages que nous avons déployé à partir de 2022, sont toujours fonctionnels et utilisés régulièrement par les administrés.

| Nombre de site fonctionnel | Nombre de référents de site | Nombre de foyer composteur estimé | Estimation de biodéchet kg/an | Quantité passée en maturation en Litre | Estimation kg passé en maturation | NB de retournement |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| 13                         | 24                          | 282                               | 14100                         | 17600                                  | 10560                             | 24                 |

3 nouveaux sites de compostages « en pied d'immeuble » ont vu le jour en 2024, 14 tonnes de biodéchets sont détournées chaque année.



*Site de compostage partagé de Savignies*

Deux conventions sont en cours d'élaboration : l'une pour le compostage en établissement dans le cadre du programme « Nos Cantines Durables », porté par le service Transition Santé, et l'autre pour le compostage de quartier portés par le service prévention déchets.

Nous avons observé un ralentissement des demandes pour le compostage en pied d'immeuble. Pour 2025, le compostage de quartier permettra de relancer le déploiement du compostage partagé dans les communes.

### 3.6. La consommation responsable

#### 3.6.1. Le Défi Familles sur l'ensemble du territoire

En partenariat avec l'association « les Ateliers de la Bergerette », un défi sera lancé à la fin de l'année (destiné pour cette première année aux habitants de Beauvais).

L'objectif est d'accompagner un groupe représentatif de 20 foyers dans la réduction de leurs déchets en leur proposant des ateliers pratiques sur le compostage, le zéro déchet, la fabrication de produits ménagers maison, des alternatives pour faire ses courses autrement, ainsi qu'un atelier de réparation.

Au cours du défi, les participants devront peser leurs déchets, ce qui leur permettra de constater une réduction significative de leurs poubelles. À la fin du programme, nous recueillerons leurs retours d'expérience afin de diffuser leurs témoignages et bonnes pratiques auprès d'un plus large public.

#### 3.6.2. La distribution de "Stop Pub"

Les « Stop Pub » sont disponibles pour le public, principalement dans les Mairies du territoire depuis plusieurs années. Désormais, ils seront également proposés systématiquement et individuellement lors de chaque action de sensibilisation du service prévention (compostage, porte-à-porte, etc.). Cette démarche nous permettra de garantir leur bonne utilisation.

Le SMDO nous fournit des Stop pubs gratuitement, leur modèle (plus petit) est particulièrement intéressant pour l'habitat collectif.

### 3.7. L'augmentation de la durée de vie des produits

#### 3.7.1. Le réemploi en déchèterie

L'année 2024 a été particulièrement intense avec le développement de nombreuses filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) au sein des déchetteries. Le tonnage de réemploi connaît une nette progression. À ces chiffres viendront s'ajouter les tonnages des vélos et du matériel médical "Cyclamed", soit environ 4 à 5 tonnes supplémentaires.

Les cinq déchetteries du territoire sont dorénavant équipées d'espaces dédiés au réemploi, dont la taille varie en fonction de l'espace disponible sur chaque site. Des caissons maritimes en appoint peuvent être installés sur des espaces disponibles.

Évolution des tonnages de réemploi détournés :  
Déchetterie de Beauvais :

De janvier à juillet 2023 : 25,946 tonnes ;  
De janvier à juillet 2024 : 32,513 tonnes (+25%).

Déchetterie d'Auneuil :  
De mars à juin 2023 : 2,092 tonnes ;  
De mars à juin 2024 : 3,103 tonnes (+48%).

Le réemploi provenant des autres déchetteries est centralisé à Beauvais.

L'association SOSIE de Beauvais (SOS Insertion Emploi) a dû mettre fin à sa convention avec la déchetterie pour la collecte de meubles, en raison d'un manque de personnel.

### 3.7.2. Le réemploi à la fin des évènements

Suite à l'arrêt des bennes tout venant destinées aux brocantes, un dispositif d'accompagnement a été mis en place pour aider les organisateurs (communes, associations, comités des fêtes, etc.) à réduire et mieux valoriser les déchets générés lors des événements.

En collaboration avec l'association « Les Ateliers de la Bergerette », cette initiative vise non seulement à sensibiliser les organisateurs et les exposants au tri des déchets, mais aussi à accompagner ceux rencontrant des difficultés majeures dans la gestion de leurs déchets. L'objectif reste de réduire l'ensemble des déchets en encourageant la caution. Il sera également possible de réemployer les objets valorisables, ces derniers seront ensuite revendus au sein de la ressourcerie des ateliers de la Bergerette.

En 2024, cinq organisateurs ont été accompagnés, au réemploi permettant la collecte de trois tonnes d'objets destinés. Au total, **2 500 exposants et visiteurs** ont pu profiter de ces stands et d'une sensibilisation au tri.

## 3.8. Les déchets générés sur les marchés alimentaires

### 3.8.1. La réduction des déchets générés sur les marchés alimentaires

Chaque semaine, en moyenne, 150 kilos de biodéchets sont jetés avec les ordures ménagères à la fin du marché du quartier Argentine à Beauvais, alors que 70 kilos pourraient encore être consommés. La première étape de notre démarche a consisté à sensibiliser les revendeurs afin qu'ils s'engagent à présenter les fruits et légumes destinés aux dons de manière plus appropriée, en évitant de les poser au sol.

L'idée était de les déposer dans une cagette placée sur une table et de les proposer en fin de marché. Cependant, tous ne jouent pas le jeu. Pour garantir un impact durable, il serait pertinent d'intégrer cette démarche dans le règlement des marchés de Beauvais.

Nous allons relancer le même type d'accompagnement auprès de l'ensemble des communes au moment d'une éventuelle mise en place d'une redevance spéciale afin d'inciter davantage les commerçants à y adhérer.

## 4. LES OBJECTIFS 2025 – PREVENTION DES DECHETS

Notre objectif d'administrés sensibilisés pour 2024 était fixé à **1725**. Sur l'ensemble de nos actions nous avons sensibilisés **5048** administrés à la prévention, au tri et au compostage.

- 3029 personnes sensibilisés au compostage ;
- 514 au gaspillage alimentaire ;
- 3319 au tri et à la prévention des déchets.

Pour 2025, plusieurs pistes de travail sont à l'étude

- Continuer les réunions de distribution de composteurs individuels par secteur ;
- Développer les réunions publiques sur le tri et le compostage ;
- Augmenter notre présence lors des évènements du territoire afin d'augmenter nos effectifs d'administrés sensibilisés au tri ;
- Proposer des animations et des visites innovantes ;
- Développer la sensibilisation au tri en porte à porte en priorité au sein des collectifs du territoire ;
- Accompagner les communes à réduire et mieux trier leurs déchets en amont d'une éventuelle mise en place d'une redevance spéciale ;
- Développer notre présence sur les éco-événements avec le SMDO ;
- Développer le prêt de jeux et de malles pédagogiques sur la prévention des déchets.



# 1. PREAMBULE – GESTION DES DECHETS

## Contexte général du service public de collecte des déchets ménagers :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) assure, pour une population de 104 121 habitants répartis sur 53 communes, la mission de service public relative à la collecte et à la prévention des déchets ménagers et assimilés.

## Cadre réglementaire :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (articles D. 2224-1 et suivants), modifiées par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation d'élaborer chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS).

## Objectifs du rapport annuel :

Ce rapport annuel poursuit un double objectif :

- Rassembler, analyser et mettre en perspective les données relatives à la gestion du service public des déchets, afin de garantir une information claire et accessible à tous.
- Permettre aux habitants de mieux comprendre le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, et ainsi les sensibiliser aux enjeux de la prévention, du tri sélectif, de l'économie circulaire et de leur rôle actif dans la gestion locale des déchets.

## Présentation du rapport :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est chargée de la rédaction et de la présentation de ce rapport devant l'assemblée délibérante, avant sa mise à disposition du public conformément à la réglementation en vigueur.

## Périmètre de compétence :

Le présent rapport porte exclusivement sur la compétence "collecte des déchets ménagers", assurée directement par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. La compétence "traitement des déchets" relève, quant à elle, du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO), auquel la CAB adhère pour la gestion du traitement et de la valorisation des déchets.

## 2. L'ORGANISATION DU SERVICE DECHETS

### 2.1. Gestion et prévention des déchets dans la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est compétente pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le traitement de ces déchets est assuré, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016, par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

La politique communautaire de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés est définie au sein de la commission « Déchets », présidée par Madame Béatrice Lejeune, vice-présidente en charge de ce domaine.

La mise en œuvre de cette politique repose sur une équipe de vingt-huit agents, répartis entre les services « Gestion des déchets » et « Prévention des déchets », installés dans les locaux de la Direction Générale des Services Techniques, au 70 rue de Tilloy à Beauvais.

Les agents exercent des fonctions diversifiées permettant le bon fonctionnement du service public : responsables de service, responsables de déchetteries, coordonnatrices de collecte, chargée de prévention, maître composteur, assistantes administratives chargées de l'accueil physique et téléphonique des usagers, agents techniques polyvalents, ainsi qu'agents d'accueil affectés aux déchetteries et aux points verts.

Les équipes peuvent être renforcées par des agents communaux ou par des membres de l'association Emmaüs, notamment pour le gardiennage des points verts.

## 3. L'ANNEE 2024 EN QUELQUES CHIFFRES

### 3.1. Service de la collecte et de la prévention des déchets

En 2024, plus de 60 agents, issus de la collectivité et de ses prestataires, ont œuvré chaque jour pour assurer les missions de collecte, de traitement et de prévention des déchets sur le territoire.

Le service « Gestion des déchets » a par ailleurs édité 1 178 cartes multiservice Beauvaisis On Pass (BOP), permettant aux habitants d'accéder aux différentes déchetteries communautaires.

La sensibilisation du public est restée un axe fort de l'action du service, avec une vingtaine d'articles consacrés aux déchets publiés dans le magazine *Beauvais Notre Territoire*.

Le numéro Fil Jaune a quant à lui enregistré 5 542 appels téléphoniques, témoignant du lien constant entretenu avec les usagers.

### 3.2. Déchetteries et points verts

Au total, les déchetteries et points verts du territoire ont accueilli 165 789 passages en 2024, pour un volume global de 30 242 tonnes de déchets déposés. Ces structures constituent un maillon essentiel du dispositif de gestion des déchets, permettant de garantir un tri efficace et

un traitement adapté à chaque flux.

### 3.3. Collecte des déchets

La collecte en porte-à-porte a permis de récupérer 23 025 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, 6 614 tonnes d'emballages et papiers, ainsi que 2 606 tonnes de verre déposées en points d'apport volontaire. Ces chiffres traduisent l'implication croissante des habitants dans les pratiques de tri sélectif.

### 3.4. Prévention et compostage

Dans le cadre de sa politique de prévention, la collectivité a poursuivi la distribution gratuite de composteurs individuels. En 2024, 756 composteurs ont été remis aux habitants, sous réserve de leur participation à une formation pratique au compostage d'une durée de 30 à 45 minutes.

Cette démarche favorise la réduction des déchets à la source et l'adoption d'éco-gestes durables.



## 4. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024

### 4.1. Fermeture définitive de la déchetterie de Velennes

En 2018, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) a intégré la déchetterie de VELENNES située au Chemin Vicinal n°3 dans son patrimoine, suite à la fusion de l'ensemble des communes de la Communauté Communes Rurales du Beauvaisis (CCRB).

Après de multiples interventions de réparations, liées aux vols et incivilités, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a pris la décision de fermer définitivement cette déchetterie. Celle-ci a été vidée de tout bien appartenant à l'agglomération.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a dès lors procédé à la rétrocession de la parcelle de terrain communal située sur la commune de Velennes cadastrée sous le numéro 0044 de la section 000ZC d'une superficie de 20095 m<sup>2</sup>, où se trouvait la déchetterie intercommunale, au profit de la mairie.

Toutes les démarches administratives ont été effectuées dans le cadre de la fermeture de la déchetterie (enregistrement préfecture, déclaration ICPE.....).

#### 4.2. Rétrofit de colonnes d'apport volontaire à Beauvais

Dans les secteurs de l'hypercentre et du centre-ville de Beauvais, le prestataire en charge de la collecte a procédé au retrait de plusieurs colonnes d'apport volontaire dédiées au verre. Ces équipements ont été remplacés dans le cadre d'un retrofit complet, par l'installation de colonnes neuves, plus résistantes et durables, conçues en acier, en remplacement des anciens modèles en PEHD, plus vulnérables aux dégradations et notamment aux incendies.

Ces nouvelles colonnes présentent une meilleure qualité de fabrication et une sérigraphie soignée, illustrant la cathédrale de Beauvais, emblème du territoire. Leur design harmonieux s'intègre parfaitement dans le paysage urbain et contribue à renforcer l'adhésion des habitants à la démarche de tri sélectif du verre. Neuves, propres et esthétiques, elles incitent davantage les usagers à les utiliser.

Afin de garantir la pérennité du parc de colonnes à verre sur l'ensemble du territoire communautaire, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) mandate l'entreprise JKG pour assurer deux campagnes de maintenance et de réparation par an, programmées en avril et en décembre. Cette organisation préventive permet de maintenir les équipements en bon état de fonctionnement et d'assurer un service public de qualité.

#### 4.3. Distribution de bio conteneurs sur les communes d'Allonne de Saint-Léger-en-Bray et Bresles

À la demande des équipes municipales d'Allonne, de Saint-Léger-en-Bray et de Bresles, des dotations et livraisons de bacs bio d'un volume de 240 ou 120 litres dédiés à la collecte des déchets végétaux ont été effectuées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

- **ALLONNE** : Livraison en porte-à-porte sur deux jours, organisée en régie par les agents logistique du service gestion des déchets ;
- **BRESLES** : Distribution sur un site dédié (parking du collège) au cours d'une journée complète, par l'ensemble des agents du service (chef de service, personnels administratifs et techniques) avec le soutien des équipes techniques et administratives communales ;
- **SAINT-LÉGER-EN-BRAY** : Livraison en porte-à-porte sur deux jours, organisée en régie par les agents logistique du service gestion des déchets.

#### Observations diverses :

- La distribution a été adaptée aux besoins et contraintes locales ;
- Le soutien des équipes municipales et techniques a permis un déroulement efficace et sans interruption ;
- Ces actions contribuent directement à l'objectif de valorisation des déchets végétaux et à la sensibilisation des habitants.

#### 4.4. Bennes manifestations et brocantes

Dans le cadre des objectifs du programme de prévention des déchets, la CAB a accompagné, en 2023, les organisateurs d'événements afin de réduire et de mieux valoriser les déchets issus des brocantes et autres manifestations. Impulsée par Mme Lejeune, cette démarche d'accompagnement, mise en place auprès de 15 organisateurs et ayant rencontré un vif succès, a été reconduite en 2024, pour 59 évènements divers.

Concrètement, cette initiative se traduit par la mise à disposition, selon les besoins exprimés par les organisateurs, de :

- Bacs de volumes variés pour ordures ménagères résiduelles et déchets ménagers recyclables ;
- Ponctuellement, de bornes d'apport volontaire, le RELAIS dédiées à la collecte de textiles, chaussures et articles de maroquinerie ;
- Pour une manifestation, 14 juillet des sapeurs-pompiers de Beauvais, d'une borne d'apport volontaire mobile équipée de roues pour la collecte du verre.

#### 4.5. Sensibilisation au bon stationnement à Goincourt

Souhaitée par la Mairie de Goincourt, une réunion publique a été organisée en mars 2024 afin de répondre aux difficultés rencontrées dans la collecte des déchets, liées à des problèmes récurrents de stationnement gênant le passage des camions de collecte.

Cette réunion, menée en concertation avec la gendarmerie et les membres du conseil municipal, avait pour objectif de sensibiliser les habitants à l'importance d'un stationnement adapté, garantissant le bon déroulement des tournées de ramassage sans contrainte ni retard.

Depuis cette rencontre, les comportements inappropriés ont été largement réduits. Seuls quelques constats isolés de stationnement gênant ont été relevés, permettant désormais aux équipes de collecte d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions.

Cette démarche partenariale illustre l'efficacité d'un dialogue local et préventif, associant l'EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), la commune et les forces de l'ordre au service du bon fonctionnement du service public.

## 5. PRESENTATION – ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

Le mode d'organisation de la collecte des déchets est étroitement lié au contexte local, au niveau de qualité du service attendu, ainsi qu'à la nécessité de maîtriser les coûts tout en anticipant les évolutions réglementaires.

## 5.1. La collecte en porte-à-porte

### 5.1.1. Les contenants.

Pour accompagner les usagers et les professionnels, le service déchets met gratuitement à disposition différents contenants adaptés aux types de déchets :

- ✓ des conteneurs à couvercle jaune pour la collecte des emballages et papiers ;
- ✓ des conteneurs à couvercle vert foncé pour les ordures ménagères résiduelles (uniquement pour les particuliers) ;
- ✓ des conteneurs marron ventilés pour les déchets végétaux dans 23 communes ;
- ✓ des sacs kraft biodégradables à usage unique pour les déchets végétaux dans 29 autres communes
- ✓ des bacs beige/chocolat destinés aux ordures ménagères des professionnels.

Un dispositif particulier est mis en place pour les usagers résidant dans l'intégralité du centre-ville et de l'hypercentre de Beauvais.

Ne pouvant disposer de conteneurs faute de place, ces habitants se voient remettre des sacs jaunes destinés à la collecte des emballages ménagers recyclables et des papiers en mélange. Ces sacs sont disponibles auprès d'Emmaüs et de l'Épicerie Sociale, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

## 5.2. La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers

### 5.2.1. La collecte des déchets ménagers résiduels ou recyclables

- La collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée toute l'année pour l'ensemble de la population, au moins une fois par semaine, à l'exception des jours fériés du 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre ;
- La collecte des emballages et papiers varie selon le type d'habitat :
  - une fois par semaine dans l'habitat pavillonnaire de Beauvais ;
  - deux fois par semaine dans l'habitat collectif de Beauvais ;
  - une fois toutes les deux semaines dans les autres communes, depuis l'extension des consignes de tri.

### 5.2.2. L'évolution des consignes de tri

Avant 2019, la collecte différenciait les corps creux (plastiques, métal, briques alimentaires) des corps plats (papiers, cartons). Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri, tous les emballages et tous les papiers sont désormais collectés dans le même bac. Cette simplification permet d'uniformiser les pratiques de tri. Pour les professionnels, la collecte spécifique des cartons et papiers de bureaux est toutefois maintenue.

### 5.2.3. La gestion du service

Sur les 53 communes concernées, la collecte est assurée par la société SEPUR. Les jours et fréquences de collecte, précisés sur des calendriers sectoriels (disponibles sur le site de l'agglomération ou à l'accueil des différents secrétariats des mairies de la CAB), tiennent compte des spécificités de Beauvais et des autres secteurs géographiques de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

### 5.3. La collecte en porte à porte des déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (hors BAILLEUL-SUR-THERAIN) est assurée par la société SEPUR. Elle organisée chaque année de début avril à fin novembre, avec une fréquence hebdomadaire. Elle concerne exclusivement les particuliers résidant en maisons individuelles. Les habitats collectifs (saufs rez-de-jardin avec terrain) ainsi que les résidences privées ne bénéficient pas de cette prestation.

Les déchets végétaux regroupent l'ensemble des déchets de jardin : tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies, branchages, etc. Ils doivent être présentés sans mélange avec d'autres matériaux tels que la terre, le sable, les gravats ou le fumier.

Ce service permet aux habitants du territoire de valoriser leurs déchets de jardin (tontes, tailles, feuilles, etc.) dans des conditions pratiques et encadrées.

La collecte est répartie en **quatre secteurs géographiques**, afin d'assurer une couverture homogène du territoire :

- Lundi matin : Allonne, Auchy-la-Montagne, Auneuil, Auteuil, Aux Marais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquénies, Francastel, Frocourt, Goincourt, Guignecourt, Herchies, Hermes, Juvignies, Lachaussée-du-Bois-d'Écu, Le Mont-Saint-Adrien, Le Saulchoy, Luchy, Maisoncelle-Saint-Pierre, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Rotangy, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse et Warluis ;
- Mardi matin : Laversines, Fouquerolles, Velennes, Lafraye, Haudivillers et Le Fay-Saint-Quentin ;
- Mercredi matin : Rémérangles, Litz, La Rue-Saint-Pierre et La Neuville-en-Hez ;
- Jeudi matin : Beauvais.

Cette organisation garantit un service régulier et efficace, adapté aux besoins spécifiques des communes rurales comme urbaines, tout en facilitant le tri et la valorisation des déchets végétaux.

Les déchets doivent être présentés à la collecte soit dans des conteneurs spécifiques, soit dans des sacs papiers biodégradables. Les sacs destinés à la collecte des déchets sont mis à disposition gratuitement pour les usagers.

- Dans les communes concernées, ils peuvent être retirés directement à l'accueil des secrétariats de mairie.
- Pour les habitants de BEAUVAIS, la distribution est assurée par Emmaüs Beauvais à VOISINLIEU, aux jours et horaires précisés sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Enfin, les administrés produisant des volumes importants doivent privilégier d'autres solutions : dépôt en déchetterie intercommunale, apport dans les points verts du territoire, compostage individuel ou mulching.

#### 5.4. La collecte des objets encombrants

La collecte des objets encombrants est assurée en porte-à-porte, sur rendez-vous, à la suite d'un appel téléphonique des usagers. Ce service s'adresse en priorité aux personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de véhicule pour se rendre en déchetterie.

##### 5.4.1. La prestation

Cette prestation est assurée par la société SITA Oise.

Les encombrants sont collectés en deux flux distincts :

- Les objets encombrants non valorisables, ramassés en benne ;
- Les objets encombrants valorisables (déchets électriques et électroniques, ferraille), collectés à l'aide d'un camion plateau.

Lors de la collecte, la société SITA Oise doit veiller à préserver l'état des objets pouvant être réemployés, ainsi que des appareils électriques et électroniques, afin qu'ils puissent être isolés et traités séparément. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, les encombrants sont, après ramassage, évacués vers la déchèterie de Beauvais.

##### 5.4.2. Définition des objets encombrants

Sont considérés comme « objets encombrants » l'ensemble des équipements ménagers qui, par leur poids, leur volume ou leur nature, ne peuvent pas être présentés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers classiques. Exemples : lave-linge, réfrigérateur, congélateur, appareils de cuisson, vélos, meubles, sommiers, matelas, canapés.

##### 5.4.3. Objets exclus de la collecte

- les gravats issus de travaux de particuliers ;

- les déblais, gravats, décombres ou débris provenant de travaux publics ou privés ;
- les déchets fermentescibles (déchets ménagers, déchets végétaux, souches d'arbres) ;
- les déchets dangereux des ménages (peinture, huile de vidange, piles, batteries, etc.) ;
- les pneus, bouteilles de gaz et extincteurs.

#### 5.4.4. La collecte des déchets assimilables

Certains déchets produits par les professionnels et administrations sont considérés comme assimilables aux déchets ménagers. Cela signifie qu'ils peuvent être collectés en même temps que les déchets ménagers des habitants, à condition que le type de déchets corresponde à ceux acceptés dans la collecte ménagère, et que les quantités présentées restent raisonnables.

Sont concernés :

- les bâtiments administratifs ;
- les établissements scolaires ;
- les artisans ;
- les commerçants ;
- les petites et moyennes entreprises ou industries.

La collecte étant réalisée simultanément à celle des ménages, il n'est pas possible de mesurer précisément le tonnage de ces déchets.

Il est à noter par ailleurs que pour répondre aux besoins spécifiques des professionnels et administrations, une collecte spéciale des cartons est mise en place dans l'hypercentre et centre-ville de Beauvais ainsi que dans les zones d'activités économiques.

### 5.5. Les collectes par apport volontaire

La collecte sélective en apport volontaire est bien développée sur le territoire de l'agglomération. Elle complète efficacement la collecte en porte-à-porte. Elle est assurée par la société REMONDIS et son sous-traitant MINERIS concernant la collecte du verre et l'entreprise SEPUR concernant la collecte des emballages plastiques et métalliques, papiers-cartons et ordures ménagères résiduelles.

Elle repose sur un dispositif de colonnes dites aériennes ou enterrées installées sur le domaine public permettant de déposer :

- les emballages et papiers (colonnes avec plastron gris, jaune ou bleu) ;
- les ordures ménagères (colonnes avec plastron gris) ;
- le verre (colonnes avec plastron vert).

Au total, on compte 393 colonnes aériennes et 175 colonnes enterrées, réparties sur les 53 communes de l'agglomération.

- Dans la ville de Beauvais :
  - 131 colonnes papiers et emballages plastiques dont 55 aériennes et 76 enterrées ;
  - 166 colonnes pour le verre (130 aériennes, 36 enterrées) ;
  - 63 colonnes enterrées pour les ordures ménagères.
- Dans les communes rurales :
  - 208 colonnes aériennes pour le verre ;
  - 4 colonnes aériennes pour papiers et emballages plastiques.

## 5.6. La collecte des textiles

Depuis 2023, le service déchets a choisi de travailler principalement avec l'association Le Relais pour la collecte des textiles, linges de maison et chaussures (TLC), suite à des difficultés logistiques rencontrées avec l'ancien partenaire ECOTEXTILE.

Le système repose sur une convention tripartite impliquant l'association Le Relais, la CAB par l'intermédiaire du service gestion des déchets et la commune d'accueil des bornes.

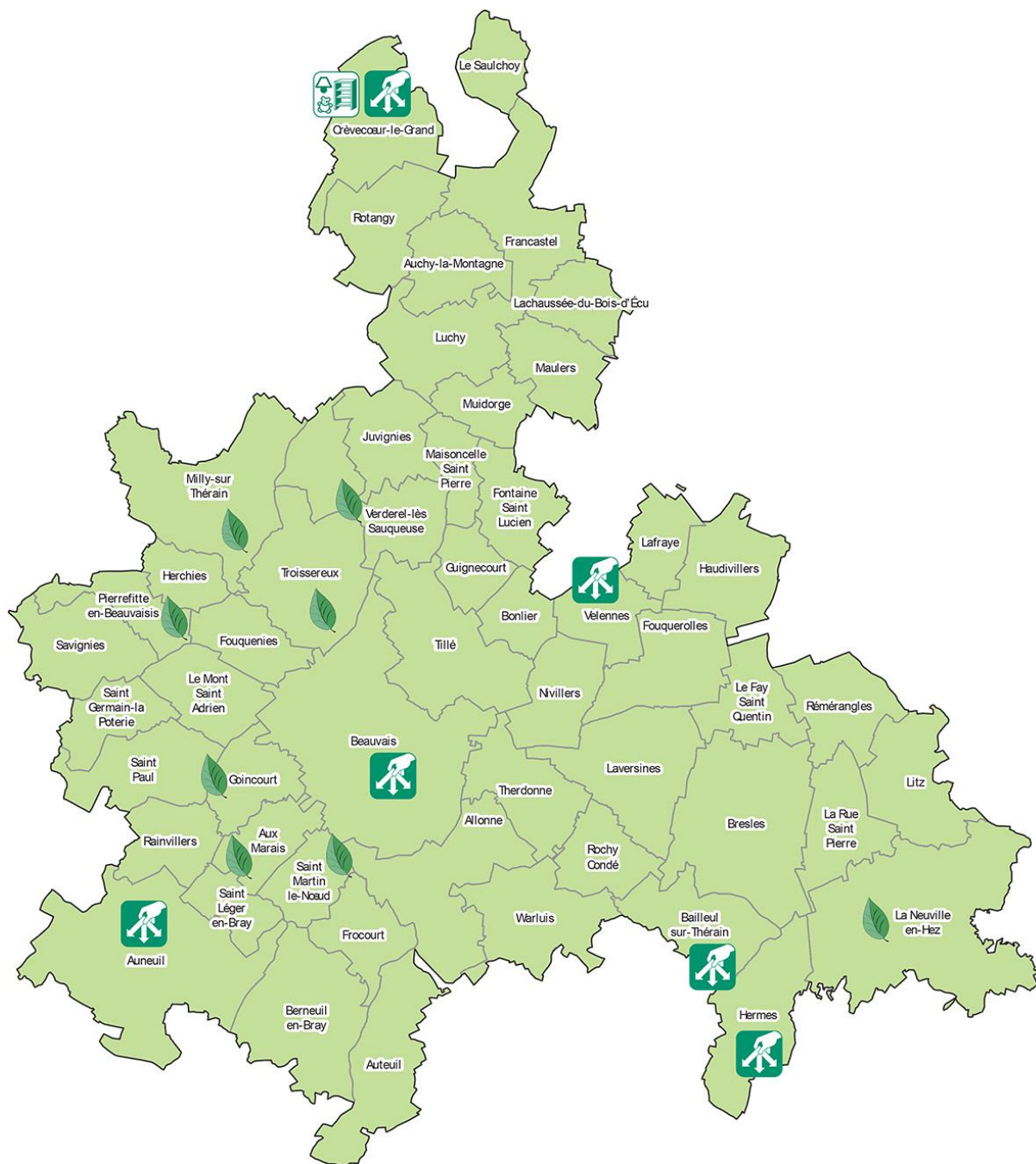
Il existe 80 points d'apport volontaire répartis sur le territoire de l'agglomération, dans lesquels tous les TLC usagés peuvent être déposés, même abîmés, à condition qu'ils soient propres et secs. Les chaussures doivent être attachées par paire. Après collecte et tri par les agents DU RELAIS la valorisation des dépôts s'opère de deux manières :

- Les textiles en bon état sont redistribués dans les magasins de fripes en France ou à l'étranger ;
- Les textiles abîmés sont recyclés pour fabriquer : chiffons d'essuyage, rembourrages, combustibles ou isolants.

## 5.7. Les équipements intercommunaux : déchetteries et points verts

Les déchetteries et points verts sont des espaces spécialement aménagés pour permettre aux habitants de la communauté d'agglomération du Beauvaisis de déposer certains déchets par apport volontaire, notamment ceux non pris en charge par les collectes classiques.

Ces équipements garantissent que les déchets déposés seront traités selon leur nature et dirigés vers des filières de valorisation spécifiques.



La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) s'appuie sur un réseau de 4 déchetteries, d'une déchetterie-recyclerie et de 9 points verts pour permettre aux habitants de déposer différents types de déchets. Ces dispositifs permettent de garantir une collecte organisée et sécurisée, tout en favorisant la valorisation des déchets selon leur nature.

A noter : Exceptionnellement, les habitants des communes de Herchies, Pierrefitte-en-Beauvais, Savignies et Saint-Germain-la-Poterie peuvent accéder à la déchetterie de Lachapelle-aux-Pots grâce à une convention de partenariat avec le SMDO. À l'inverse, les déchetteries d'Auneuil et de Crèvecœur-le-Grand sont également accessibles aux usagers extérieurs, venant de 32 communes situées hors du territoire de la CAB.

### 5.7.1. La déchetterie intercommunale de Beauvais

Ouverte en 2018, elle est située au 6 rue Marius DOFFOY à Beauvais. Elle a été construite et est exploitée dans le cadre d'un marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance confié à la société Véolia propreté. Le gardiennage est assuré en régie par 5 agents de la CAB.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

| Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre |                           | Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars |                           |
|----------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------|---------------------------|
| Du lundi au samedi                     | 9h - 12h50 et 14h - 17h50 | Du lundi au samedi                     | 9h - 12h50 et 14h - 16h50 |
| Le dimanche                            | 9h - 12h50                | Le dimanche                            | 9h - 12h50                |

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants : *(liste non exhaustive)*

| Famille de déchets               | Exemples / Précisions                                                      |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Végétaux et bois                 | Déchets végétaux (branches, feuilles, tontes), bois brut et autres bois    |
| Gravats et ferrailles            | Gravats propres ou souillés, métaux, ferrailles                            |
| Papiers, cartons et emballages   | Papiers divers, cartons                                                    |
| Encombrants                      | Matelas, canapés, meubles recyclables, éléments d'ameublement (DEA) ...    |
| Déchets diffus spécifiques (DDS) | Peintures, solvants, aérosols, comburants ...                              |
| Verre                            | Bouteilles, bocaux, etc.                                                   |
| Textiles                         | Vêtements, linges de maison, chaussures ;                                  |
| Équipements électroniques        | DEEE, néons, ampoules, cartouches d'encre                                  |
| Amiante                          | Amiante lié à des matériaux inertes (sous conditions strictes depuis 2007) |
| Capsules                         | Capsules Nespresso ;                                                       |
| Pneumatiques                     | Pneus usagés ;                                                             |
| Déchets destinés au réemploi     | Objets pouvant être réutilisés ou remis en circulation.                    |

### 5.7.2. La déchetterie intercommunale d'Auneuil

La déchetterie d'Auneuil, ouverte en octobre 2005 et située rue de la Sablière dans la zone industrielle, est gardiennée par deux agents de la CAB. La majorité des déchets est évacuée par le SMDO hormis les déchets végétaux qui sont collectés par l'entreprise Agri-

Environnement.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

| Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre |                           | Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars |             |
|----------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------|-------------|
| Lundi au samedi                        | 9h – 12h50 et 14h – 17h50 | Du lundi au samedi                     | 13h – 16h50 |

**La liste des déchets acceptés à la déchetterie d'Auneuil est identique à celle précisée précédemment pour la déchetterie de Beauvais.**

#### 5.7.3. La déchetterie intercommunale de Bailleul-sur-Thérain

La déchetterie de Bailleul-sur-Thérain, située aux abords du Mont César sur la route départementale n°125, est gardiennée par un agent de la CAB. Le site est mis à disposition par la société Véolia Propreté, qui loue la parcelle, et assure le transport et le traitement des déchets.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

|                                   |                           |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Lundi                             | 14h – 16h50               |
| Mardi – Jeudi – Vendredi - Samedi | 9h - 12h50 et 14h - 16h50 |
| Fermeture le mercredi             |                           |

**La liste des déchets acceptés à la déchetterie de Bailleul est identique à celles précisées précédemment pour les déchetteries de Beauvais et d'Auneuil.**

#### 5.7.4. La déchetterie intercommunale de Hermes

La déchetterie d'Hermes, située dans la zone industrielle du Moulin de l'Isle, est gardiennée par un agent de la CAB. Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le SMDO.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

|          |                           |
|----------|---------------------------|
| Mercredi | 9h - 11h50                |
| Vendredi | 14h - 16h50               |
| Samedi   | 9h - 11h50 et 14h - 16h50 |

**La déchetterie d'Hermes accepte les mêmes types de déchets que celles de Beauvais, Auneuil et Bailleul-sur-Thérain, avec une exception : les bouteilles de gaz sont également acceptées.**

### 5.7.5. La déchetterie-recyclerie intercommunale de Crèvecœur-le-Grand

La déchetterie de Crèvecœur-le-Grand, située dans la zone industrielle du Parquet d'Alouettes – rue de Breteuil, est gardiennée et gérée en régie par 6 agents et 6 bénévoles, qui s'occupent également de la réparation et de la vente des objets récupérés. Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le SMDO.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

|          |                                              |
|----------|----------------------------------------------|
| Lundi    | 9h - 11h50 et 14h - 17h50                    |
| Mercredi | 9h -11h50 (du 01/05 au 31/10) et 14h - 16h50 |
| Vendredi | 14h -17h50                                   |
| Samedi   | 9h - 12h20 et 14h - 17h20                    |

**La déchetterie de Crèvecœur-le-Grand accepte les mêmes types de déchets que celles de Beauvais, Auneuil, Bailleul-sur-Thérain et Hermes, y compris les bouteilles de gaz.**

### 5.7.6. « Ch'tout pour rien » et beaucoup plus !

La déchetterie-recyclerie de Crèvecœur-le-Grand, créée en 2001 et intégrée au réseau des déchetteries de l'agglomération du Beauvaisis depuis 2018, valorise près de 80 % des déchets par recyclage, compostage et réemploi.

Elle dispose d'un magasin « Ch'tout pour rien », ouvert tous les jeudis toutes les 2 semaines, où sont vendus des objets réutilisables : électroménager, hi-fi, informatique, textiles, mobilier, vaisselle, objets culturels, quincaillerie...

Les objets sont triés, nettoyés et réparés si nécessaire, permettant de donner une seconde vie aux articles récupérés.

Cette structure combine aspects environnementaux et sociaux de l'économie circulaire :

- Réemploi plutôt qu'achat neuf → réduction des déchets et préservation des ressources (matières premières, eau, énergie) ;
- Produits à prix solidaires → remise en circulation d'objets accessibles et utiles à la communauté.

## 5.8. Les points verts

Depuis sa création, la communauté d'agglomération a développé un système de gestion multi-filières, visant à optimiser la collecte et le traitement des déchets. L'un des maillons essentiels de ce dispositif est la collecte séparative des déchets végétaux, organisée par apport volontaire grâce à neuf plates-formes réparties sur le territoire.

Ce système permet de valoriser efficacement les déchets verts, de réduire le volume des ordures collectées en porte à porte et de promouvoir une gestion plus durable des ressources locales.

|                                  | <b>Horaires d'été<br/>du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre</b>                               | <b>Horaires d'hiver<br/>du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars</b>                      |                                               |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>Aux-Marais</b>                | <i>Lundi et vendredi<br/>16h – 19h</i>                                                        | <i>1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois<br/>9h – 12h</i>                     |                                               |
| <b>Pierrefitte-en-Beauvaisis</b> | <i>Lundi et samedi<br/>16h30 – 19h30</i>                                                      | <i>2<sup>e</sup> lundi et 4<sup>e</sup> samedi du mois<br/>9h – 12h</i>                |                                               |
| <b>Saint-Martin-le-Nœud</b>      | <i>Lundi 9h – 12h<br/>Samedi 13h – 16h</i>                                                    | <i>1<sup>er</sup> samedi et 3<sup>e</sup> samedi du mois<br/>9h00 – 12h</i>            |                                               |
| <b>Troissereux</b>               | <i>Lundi et samedi<br/>13h30 – 16h30</i>                                                      | <i>1<sup>er</sup> samedi et 3<sup>e</sup> lundi du mois<br/>13h30 – 16h30</i>          |                                               |
| <b>Warluis</b>                   | <i>Mardi et jeudi 16h – 17h30<br/>2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi du mois 10h – 12h</i> | <i>Mardi 15h30 – 17h00<br/>2<sup>e</sup> samedi du mois 10h – 12h</i>                  |                                               |
|                                  | <b>Horaires d'été<br/>du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre</b>                              | <b>Horaires d'hiver<br/>du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars</b>                      |                                               |
| <b>Milly-sur-Thérain</b>         | <i>Lundi et samedi<br/>14h – 17h</i>                                                          | <i>2<sup>e</sup> samedi du mois 9h – 12h<br/>4<sup>e</sup> lundi du mois 13h – 16h</i> |                                               |
| <b>Verderel-lès-Sauqueuse</b>    | <i>Lundi 14h – 17h<br/>Samedi 9h – 12h</i>                                                    | <i>2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi du mois<br/>9h – 12h</i>                      |                                               |
| <b>Goincourt</b>                 | <i>Lundi 13h – 16h<br/>Samedi 9h – 12h</i>                                                    | <i>1<sup>er</sup> lundi et 2<sup>e</sup> samedi du mois<br/>9h – 12h</i>               |                                               |
|                                  | <b>Horaires d'été<br/>1<sup>er</sup> avril au 31 octobre</b>                                  | <b>Horaires d'hiver du 1<sup>er</sup> novembre<br/>au 31 mars</b>                      |                                               |
|                                  |                                                                                               | <b>Novembre</b>                                                                        | <b>1<sup>er</sup> décembre au<br/>31 mars</b> |
| <b>La Neuville-en-Hez</b>        | <i>Lundi et Mercredi : 17h30 – 19h<br/>Samedi 9h – 12h et 14h – 17h</i>                       | <i>Samedi<br/>9h – 12h<br/>14h – 17h</i>                                               | <i>Samedi<br/>9h – 12h</i>                    |

## 6. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 6.1. La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels ou ordures ménagères résiduelles (OMR)

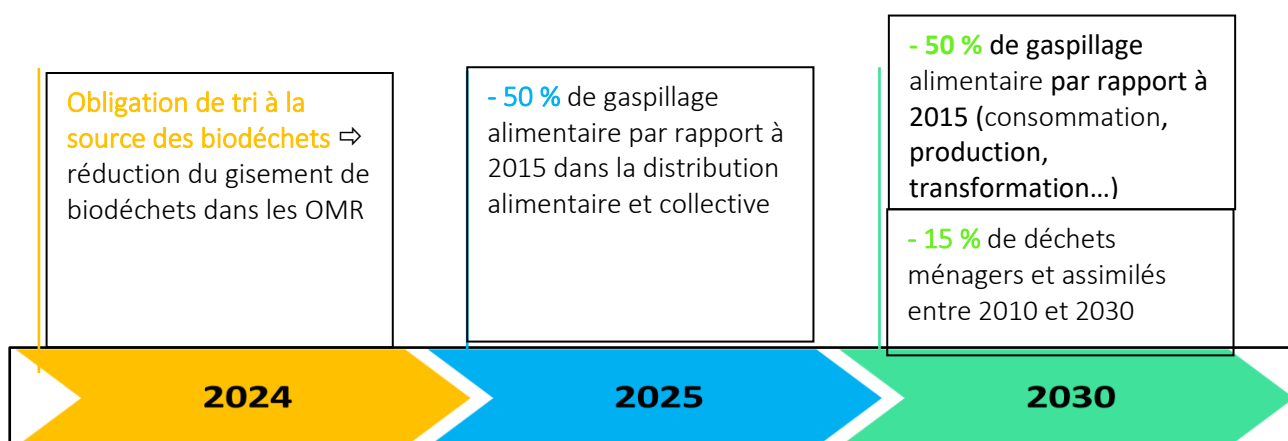
*Objectifs de valorisation et de prévention des déchets en lien avec la collecte des ordures ménagères résiduelles.*

Depuis 2003, les tendances observées dans les ordures ménagères en France montrent une baisse régulière des tonnages collectés. Plusieurs facteurs expliquent cette diminution.

Arrêt de la collecte systématique des encombrants avec les ordures ménagères : Les gros objets comme les meubles ou électroménagers ne sont plus jetés directement avec les ordures classiques, ce qui réduit le volume global d'OMR.

Mise en place de la collecte sélective des déchets végétaux à partir du 1<sup>er</sup> avril 2005 : Les déchets de jardin et certains déchets alimentaires organiques ont été redirigés vers le compostage ou la collecte spécifique, diminuant ainsi les déchets résiduels.

Extension des consignes de tri en 2019 : Tous les emballages ménagers et papiers ont été concernés par le tri, ce qui a permis de retirer une part importante des déchets recyclables des OMR.



En 2024, la production d'ordures ménagères résiduelles s'élève sur le territoire de l'agglomération du Beauvaisis à **221 kg/hab./an**, en baisse de **983 tonnes** par rapport à 2023 (-4,26 %). Cette diminution s'explique par :

#### 6.1.1. Développement du tri et du recyclage

L'extension des consignes de tri, la mise à disposition de bacs adaptés aux compositions familiales, ainsi que la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation permettent de détourner une part des déchets des flux résiduels vers les filières de valorisation appropriées.

#### 6.1.2. Collecte et valorisation des biodéchets

Le développement du compostage individuel et collectif, porté par le service prévention de la CAB conformément aux obligations fixées par la loi AGECE, contribue dans une moindre mesure à réduire également le volume des OMR, représentant en moyenne 30 à 40 % de la poubelle résiduelle.

#### 6.1.3. Évolution des comportements des usagers

La réduction du gaspillage alimentaire, le recours accru aux produits en vrac ou de seconde main, ainsi que la pratique de la réparation participent à une diminution de la production

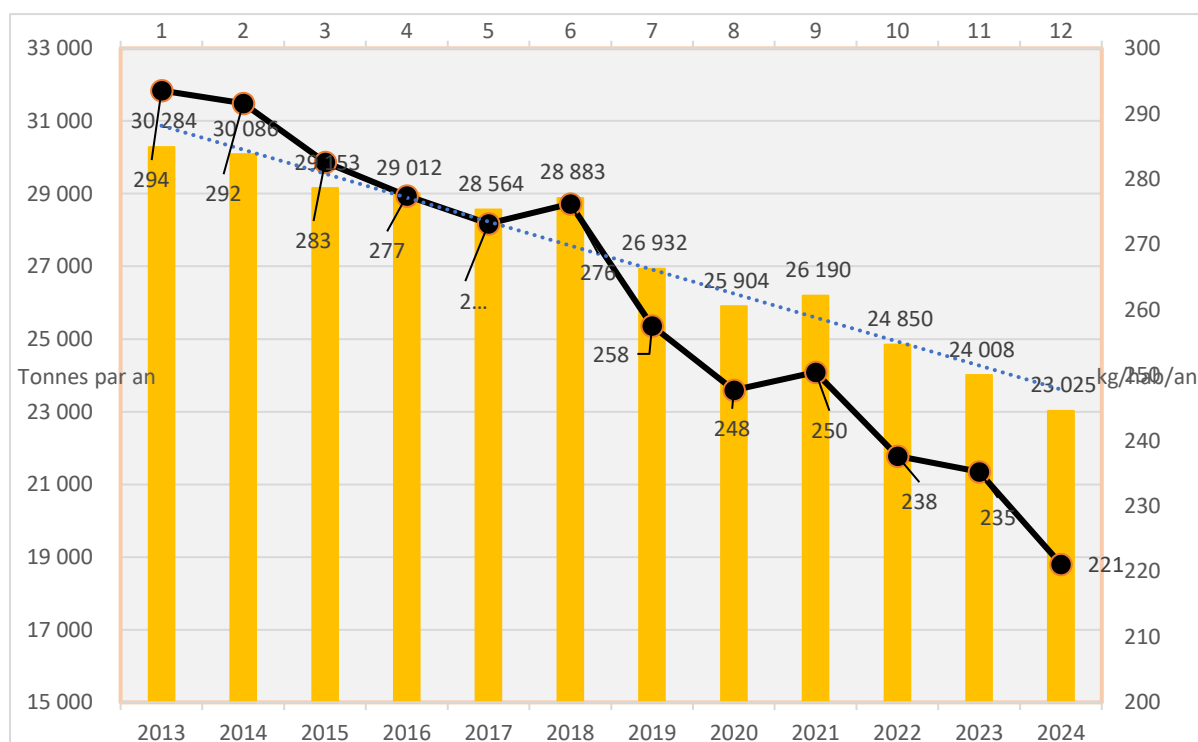
d'OMR. Ces changements traduisent une prise de conscience collective des enjeux environnementaux et un engagement vers des pratiques de consommation plus responsables.

#### 6.1.4. Sensibilisation et gestion des déchets professionnels

Un travail important de sensibilisation des professionnels sur l'ensemble des zones industrielles a été mené par un duo composé d'un agent de la CAB et d'un représentant de l'entreprise SEPUR. Cette démarche a permis de garantir le respect des limites de volume collecté (1500 kg maximum d'ordures ménagères par semaine). Tout en contribuant à une gestion plus responsable et efficace des déchets, en cohérence avec la politique locale de prévention et de valorisation.



## Évolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés depuis 2013



### **Malgré cela des efforts sont encore à fournir :**

#### *Gisement de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles (OMR)*

En France, les biodéchets représentent environ 83 kg par habitant et par an dans les OMR, soit environ 26 % de ce flux résiduel. ([source : FRANCEBIODECHETS.org](https://francebiodechets.org)).

#### *Gaspillage alimentaire*

En 2021, les Français ont généré 8,8 millions de tonnes de déchets alimentaires, soit 129 kg par habitant. Près de la moitié de ces déchets étaient encore comestibles, représentant environ 63 kg par habitant de nourriture gaspillée. ([source : NOTRE ENVIRONNEMENT](#)).

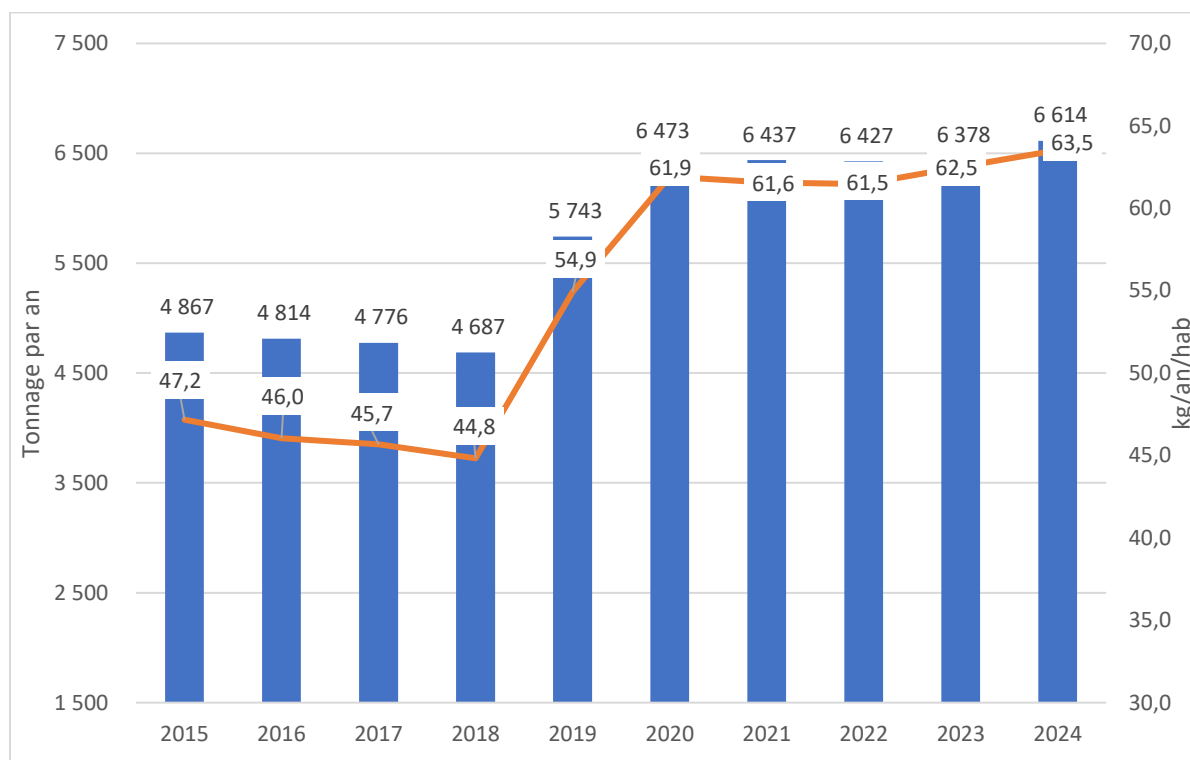
#### *Gisement de textile dans les OMR*

En France, environ 11 kg de textiles d'habillement, linge de maison et chaussures sont mis sur le marché par habitant chaque année. Cependant, une partie de ces textiles est jetée avec les ordures ménagères. La collecte française de textiles et vêtements à recycler atteint un peu moins de 3 kg par habitant par an. ([source : Le SICTOM des COUZES](#)).

## 6.2. La collecte sélective des emballages et des papiers

Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri début avril 2019, tous les emballages et papiers sont désormais concernés par la collecte sélective. Cette extension facilite la compréhension du message adressé aux usagers, qui peuvent ainsi trier l'ensemble de ces déchets dans la poubelle dédiée.

La mise en œuvre de ces nouvelles consignes implique toutefois un apprentissage, ainsi que des modifications d'habitudes et d'organisation au domicile, ce qui nécessite un certain temps d'adaptation. Plusieurs freins au tri complet et régulier subsistent, tels que les emballages souillés par des restes alimentaires ou la saturation du stockage à domicile, qui détournent une partie des déchets du bac de tri. Pour remédier aux difficultés rencontrées dans le centre-ville de Beauvais, caractérisé par un habitat dense et de petite taille, une solution a été mise en place : la dotation en sacs jaunes permettant la collecte des emballages et papiers en mélange.



**En 2024, 6 614 tonnes** d’emballages et papiers **ont été collectées** en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux), soit **une hausse de 236 tonnes (+3,7 %) par rapport à 2023**. En 2023, les Français ont trié en moyenne 72 kg d’emballages et de papiers par habitant, dont 58 kg d’emballages ménagers et 14 kg de papiers graphiques. ([source : CITEOladepeche.fr](https://citeo.ladepeche.fr)).

Les chiffres pour 2024 ne sont pas encore disponibles, mais ils devraient être publiés en 2025 par des organismes tels que CITEO ou l’ADEME.

Ainsi, comparativement :

- Sur la CAB : 62,5 kg/hab./an en 2023 (emballages + papiers) ;
- À l’échelle nationale : 72 kg/hab./an en moyenne.

Le geste de tri, désormais acquis depuis quatre ans, doit aujourd’hui être renforcé pour permettre une progression plus significative des tonnages. Cette évolution passe par plusieurs leviers, adaptés aux usagers particuliers et aux professionnels.

#### 6.2.1. Sensibilisation et communication

- Pour les particuliers : mise en œuvre de campagnes régulières, accompagnées d’explications claires sur les consignes de tri, avec des messages adaptés aux différents publics (enfants, jeunes, seniors) ;
- Pour les professionnels : organisation de visites sur site afin d’établir un état des lieux des différents flux de déchets, formation des employés au geste de tri et mise à disposition de guides pratiques (emballages, papiers, biodéchets, etc.).

#### 6.2.2. Accessibilité et simplification

La réussite de ces actions repose sur la fourniture de bacs ou de sacs adaptés, facilement identifiables et pratiques à utiliser.

#### 6.2.3. Suivi et accompagnement

Un suivi régulier des tonnages collectés doit être assuré et communiqué aux acteurs concernés. En cas de résultats insuffisants, un accompagnement individualisé pourrait être mis en place auprès des foyers, établissements ou entreprises rencontrant des difficultés.

#### 6.2.4. Incitations et valorisation

Le développement d’incitations positives doit être un levier essentiel : certifications, labels (« entreprise engagée dans le tri ») à l’image de l’éco label crée par le SMDO dans le cadre des événements et manifestations portées par le SMDO, valorisation dans les médias locaux. La mise en place de la redevance spéciale, ou encore le développement du compostage collectif et du réemploi des déchets au sein des zones industrielles, peuvent être également des pistes à privilégier.

| Aspects financiers > postes de dépenses | 2024         |             | 2023         |             |
|-----------------------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
|                                         | Collecte     | Traitement  | Collecte     | Traitement  |
| Ordures ménagères                       | 4 505 324 €  | 1 125 342 € | 4 311 833 €  | 1 135 872 € |
| Emballages et papiers                   |              |             |              |             |
| Contribution forfaitaire au SMDO        | /            | 671 538 €   | /            | 789 294 €   |
| <b>TOTAL</b>                            | 6 302 204 €  |             | 6 236 999 €  |             |
| <b>Coût à la tonne</b>                  | 213 €/T      |             | 205 €/T      |             |
| <b>Coût par habitant</b>                | 60,53 €/hab. |             | 59,90 €/hab. |             |

Les **coûts confondus liés aux collectes, au traitement et à la contribution forfaitaire** des ordures ménagères résiduelles ainsi que du tri sélectif sont en **hausse de 1 % en 2024**. Cette augmentation s'explique principalement par **les révisions trimestrielles** appliquées sur le marché de collecte, tant pour les ordures ménagères que pour le tri sélectif. Mais également aux **coûts liés aux réformes de taxation**, notamment la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**, qui impacte le traitement des déchets. Même si la hausse reste modérée, en 2024, elle reflète cependant la combinaison de facteurs économiques et réglementaires qui influencent le coût global de la gestion des déchets ménagers en France.

**Évolution de la TGAP sur les déchets résiduels (2019–2025) :** ([source : LOI DE FINANCES 2019 et ABRI PLUS](#)).

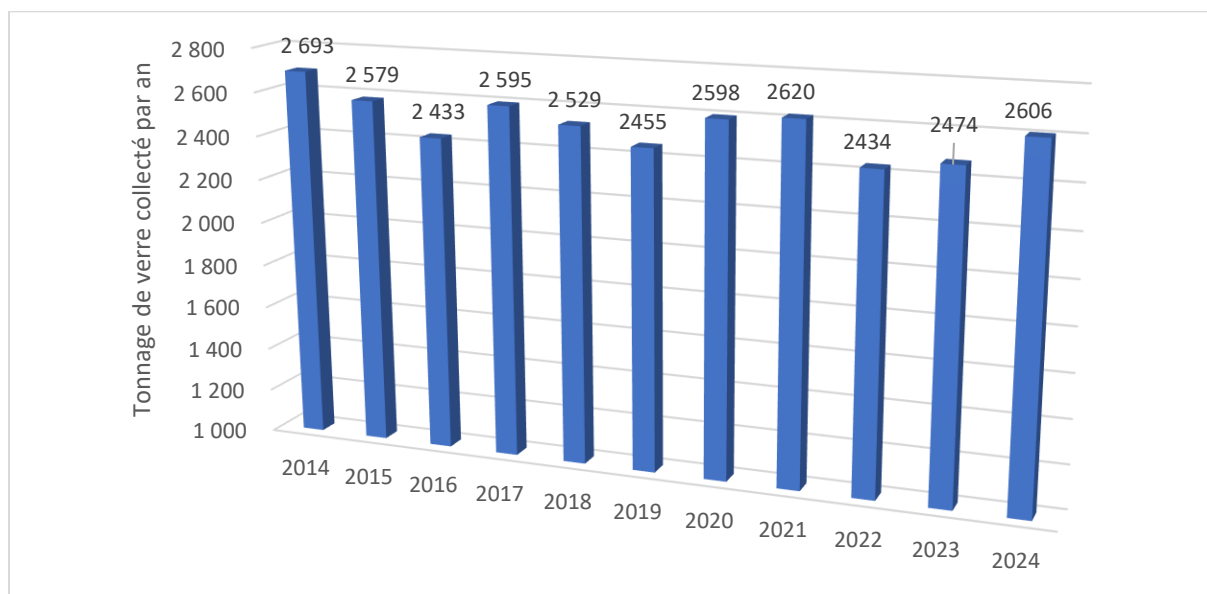
| Année | Taux TGAP (€/tonne) | Type de traitement |
|-------|---------------------|--------------------|
| 2019  | 17 €                | Stockage           |
| 2020  | 17 €                | Stockage           |
| 2021  | 30 €                | Stockage           |
| 2022  | 30 €                | Stockage           |
| 2023  | 30 €                | Stockage           |
| 2024  | 41 €                | Incinération       |
| 2025  | 65 €                | Stockage           |

### 6.3. La collecte sélective du verre



La collecte du verre sur l'ensemble du territoire de l'agglomération du Beauvaisis est organisée en apport volontaire. En 2024, cette collecte a généré 2 606 tonnes, soit 25,02 kg par habitant, ce qui représente environ 2 kg de plus par rapport aux résultats de l'année 2023. Cependant, cette performance reste loin de la moyenne nationale, qui s'élève pour la même année à 50 kg par habitant. (source : TRIVALIS).

*Evolution des tonnages de verres collectés sur le territoire de la CAB depuis 2014*





En 2024, la France a collecté en moyenne **50 kg de verre par habitant**, représentant plus de 2 millions de tonnes de verre pour un taux de recyclage de 76,1%, soit plus de 3 bouteilles sur 4. Une légère baisse par rapport aux **51 kg** enregistrés en 2023. ([chiffre ADEME 2020](#)).

Cette minoration est attribuée à plusieurs facteurs, dont notamment la baisse des volumes collectés. ([source : AMORCE](#) ).

Cependant, malgré cette tendance à la baisse, la France maintient un taux de recyclage du verre élevé, avoisinant les **88 %**, reflétant les efforts soutenus pour améliorer la collecte et le recyclage des emballages en verre. ([source : CITEO](#)).

Toutefois, Il est également important de noter que **10 kg de verre par habitant** sont encore retrouvés dans les ordures ménagères, soulignant la nécessité de renforcer les actions de sensibilisation et de communication pour encourager un tri plus efficace. ([source : ELISE](#)).

En résumé, bien que la collecte de verre ait légèrement diminué en 2024, la France continue de progresser dans ses efforts de recyclage, avec des taux élevés et une prise de conscience croissante des enjeux environnementaux associés à la gestion des déchets.

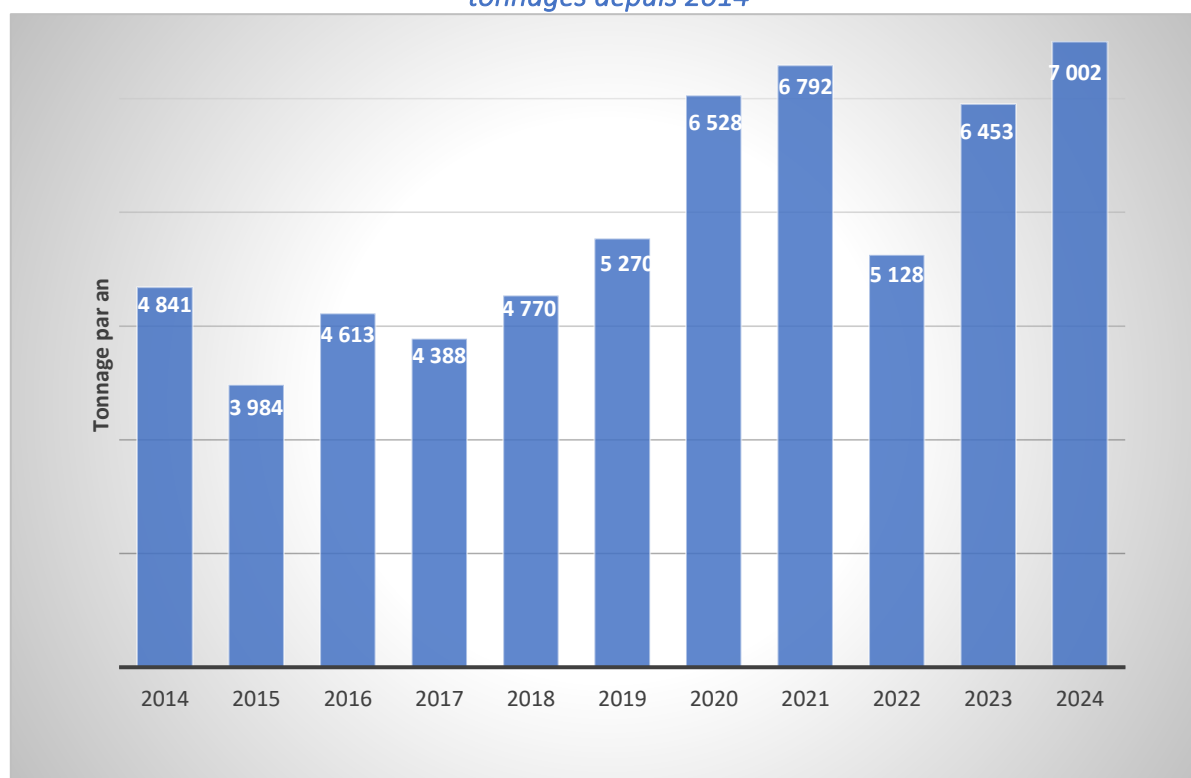
| Aspects financiers > postes de dépenses | 2024                                                                                                                                           | 2023                                                                |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Collecte et évacuation                  | 149 124 €                                                                                                                                      | 134 503 €                                                           |
| Recettes                                | 81 951 €<br>(4 <sup>ème</sup> trimestres 2023 et 3 trimestres 2024 Soutien SMDO)<br>52 454 € (Soutien communication CITEO années 2022 et 2023) | 75 080 €<br>(4 <sup>ème</sup> trimestres 2022 et 3 trimestres 2023) |
| Total                                   | 14 719 €                                                                                                                                       | 59 443 €                                                            |
| Coût à la tonne                         | 5,65 €/T                                                                                                                                       | 24 €/T                                                              |
| Coût par habitant                       | 0,14 €/hab.                                                                                                                                    | 0,57 €/hab.                                                         |

#### 6.4. La collecte sélective des déchets végétaux en porte-à-porte

**7001** tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2024 en porte-à-porte, soit 548 tonnes de plus qu'en 2023 (+ 8 %).



*Suivi de la collecte des déchets végétaux en porte-à-porte : tendances et évolution des tonnages depuis 2014*



« Déchets végétaux : efficacité et économie »

La collecte se fait principalement via des sacs en papier fournis par l'agglomération pour 26 communes ainsi que par des poubelles biodéchets pour 26 autres communes. Grâce à la

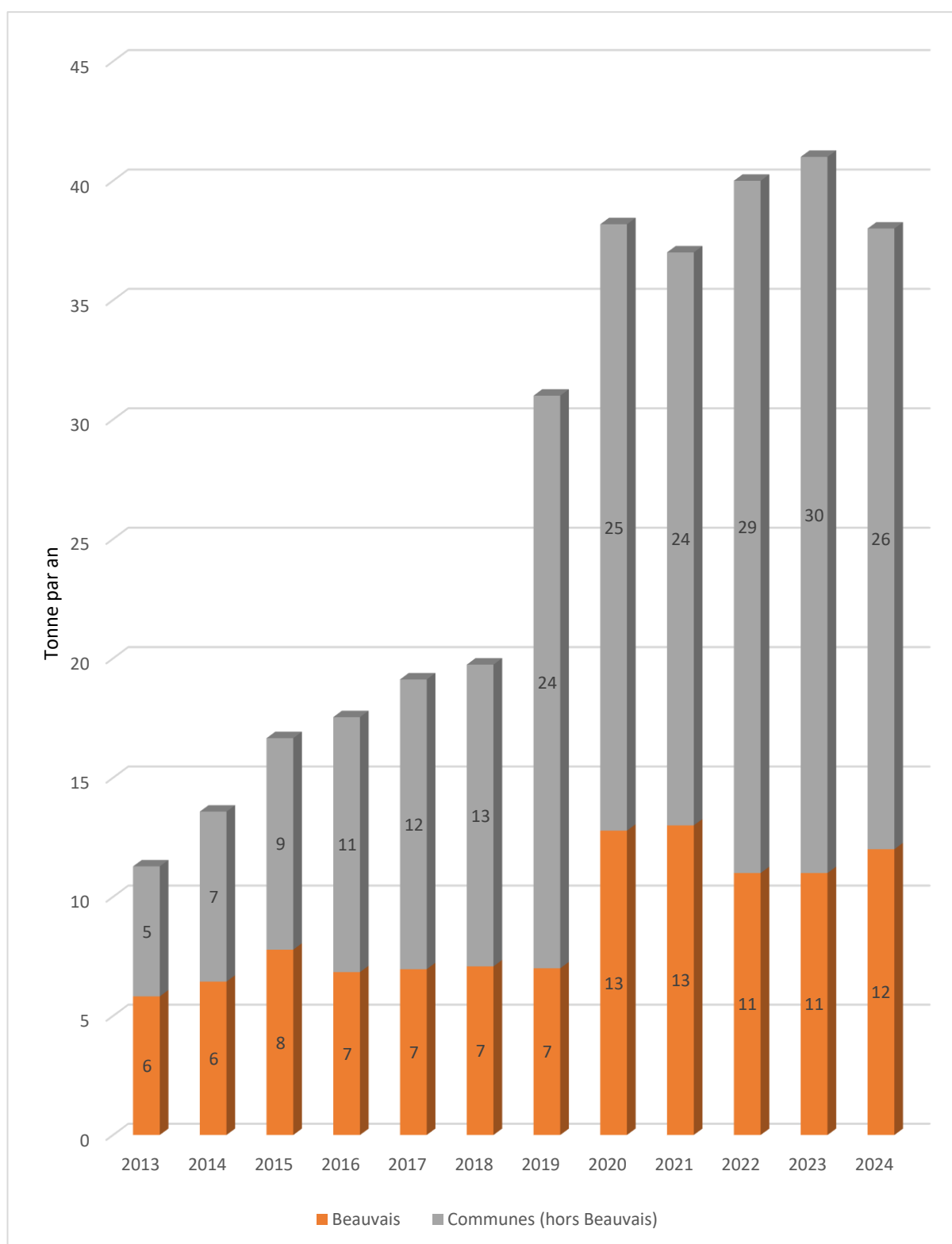
durabilité des bacs (plus de 10 ans) et aux économies réalisées sur les sacs kraft, l'investissement est rentabilisé en seulement 4 à 5 ans, tout en contribuant à une gestion plus durable des déchets.

| Aspects financiers > postes de dépenses<br>Déchets végétaux | 2024         | 2023         |
|-------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Collecte                                                    | 862 571 €    | 925 211 €    |
| Achats des sacs kraft et bacs bio                           | 226 687 €    | 232 666 €    |
| Distribution des sacs par EMMAÜS                            | 39 689 €     | 38 229 €     |
| Participation SMDO                                          | 179 531 €    | 159 488 €    |
| Total                                                       | 1 308 478 €  | 1 355 594 €  |
| Coût à la tonne                                             | 187 €/T      | 210 €/T      |
| Coût par habitant                                           | 12.57 €/hab. | 13.01 €/hab. |

Malgré une hausse significative des tonnages collectés en 2024 par rapport à 2023 (+548 tonnes), les coûts à la tonne et par habitant ont diminué, en raison notamment d'une baisse notable des coûts de collecte (- 62 640 €), ainsi que des coûts d'achats liés aux bacs et sacs papier (- 5 979 €).

### La collecte des sapins de Noël des fêtes de fin d'année 2024-2025





*Evolution des tonnages de sapins collectés en porte-à-porte depuis 2013*

Depuis son lancement en 2013, les tonnages de sapins collectés n'avaient cessé de progresser.



Toutefois, à l'issue des fêtes de fin d'année 2024-2025, un premier déclin semble s'amorcer (-5 tonnes). Celui-ci pourrait éventuellement s'expliquer par une prise de conscience environnementale, avec l'achat de sapins en carton ou en bois au détriment des sapins naturels. Cette hypothèse reste néanmoins à vérifier lors de la collecte 2025-2026.

### 6.5. La collecte sélective des objets encombrants

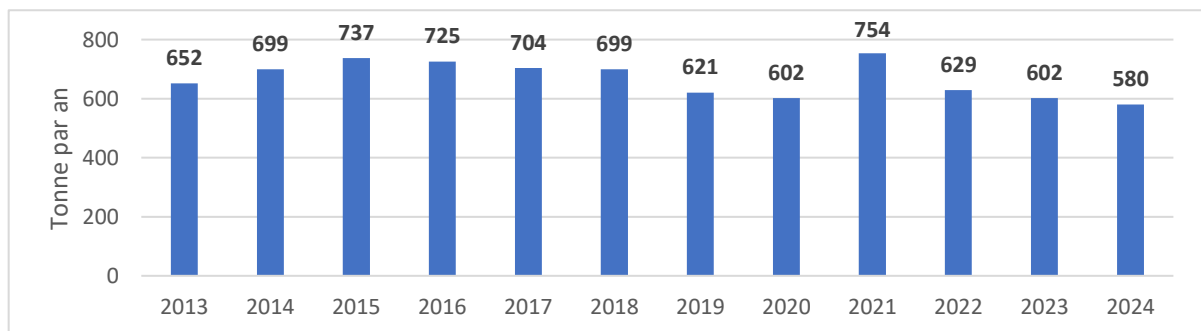
Au cours de l'année 2024, 578 tonnes d'encombrants (602 T en 2023) ont été collectées en porte-à-porte suite aux appels téléphoniques des habitants de l'agglomération. L'ensemble de ces déchets valorisables, auparavant transférés en centre d'enfouissement, est dorénavant exporté vers la déchèterie de Beauvais. Afin d'être revalorisés dans les centres de traitement adaptés.



### **3 931 rendez-vous ont été assurés :**

- ✓ 3 162 pour les collectifs de la ville de BEAUVAIS ;
- ✓ 329 pour l'habitat pavillonnaire de BEAUVAIS ;
- ✓ 385 pour l'habitat pavillonnaire des autres communes ;
- ✓ 49 dépôts sauvages ;
- ✓ 6 collectes imprévues ;
- ✓ 29 rendez-vous annulés ;
- ✓ 286 rendez-vous caduques.

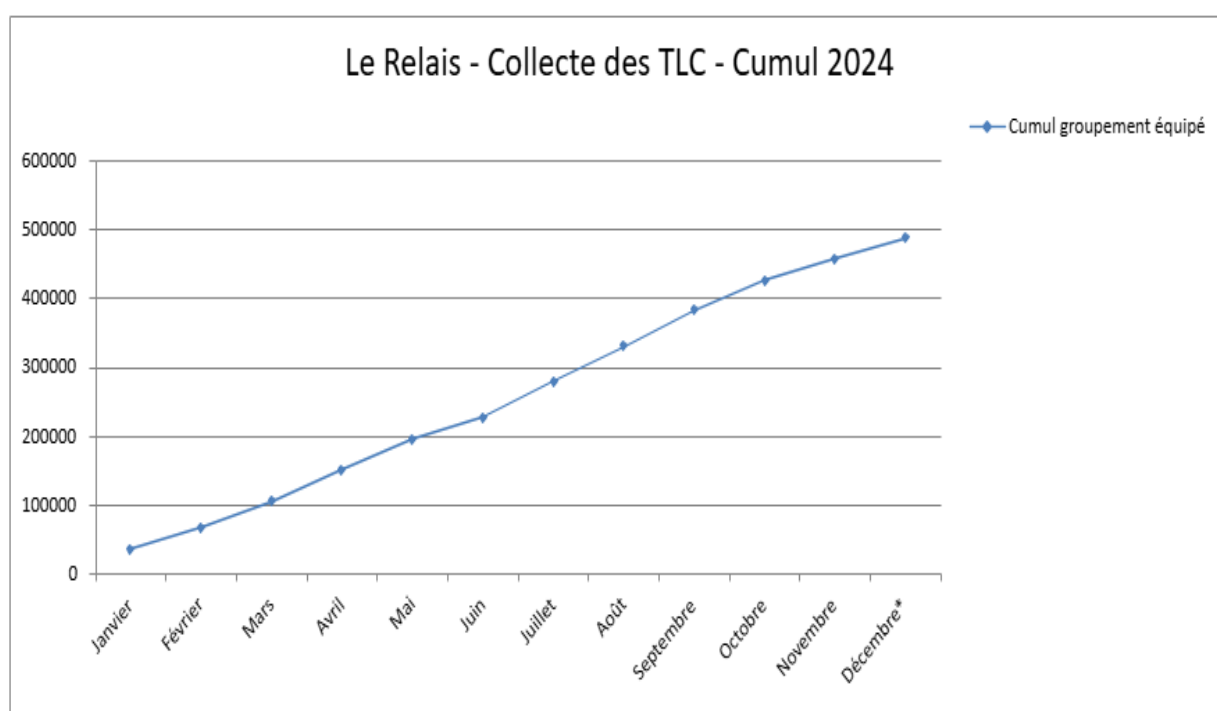
La collecte des objets encombrants en porte-à-porte complète le dispositif d'apport volontaire proposé dans les déchetteries intercommunales, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou dépourvues de véhicule. Le service de gestion des déchets assure également un suivi rigoureux de la prestation de collecte sur l'habitat collectif, afin de prévenir les dérives telles que le non-respect du planning de collecte ou les dépôts sauvages en dehors des jours prévus.



| Aspects financiers > postes de dépenses | 2024        | 2023        |
|-----------------------------------------|-------------|-------------|
| Collecte                                | 197 128 €   | 185 634 €   |
| Participation SMDO                      | 116 993 €   | 148 725 €   |
| Recettes (DEEE)                         | /           | 70 €        |
| Total                                   | 314 121 €   | 334 289 €   |
| Coût à la tonne                         | 542 €/T     | 555 €/T     |
| Coût par habitant                       | 3,02 €/hab. | 3,21 €/hab. |

L'évolution du coût est en lien avec l'évolution des coûts de collecte et des coûts de traitement en lien avec les taxations.

## 6.6. La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)



Le moyen le plus simple de se séparer de ses dons est de les déposer dans l'un des **conteneurs Le Relais** de la CAB répartis sur 69 points de collecte. Habillés aux couleurs du Relais et donc facilement reconnaissables, ces conteneurs sont installés en centre-ville, en périphérie, sur les parkings de magasins ou d'immeubles, ainsi que dans certaines déchetteries.

Sur le territoire de la CAB, **78 bornes de textiles** sont à la disposition des usagers. Le tonnage collecté dans ces conteneurs s'élève à **489 tonnes en 2024**, contre **455 tonnes en 2023**, témoignant d'une progression de la collecte sur l'ensemble du territoire.

## 6.7. Les autres collectes

La communauté d'agglomération du Beauvaisis prend également en charge le traitement de déchets communaux : espaces verts, nettoyage des voies publiques.

|                                                                                                        | Déchets assimilés<br>(tonnes) |            | Déchets végétaux<br>(tonnes) |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------|------------------------------|--------------|
|                                                                                                        | 2024                          | 2023       | 2024                         | 2023         |
| Services techniques de la commune de BEAUVAIS                                                          | 892                           | 698        | 1 647                        | 1 303        |
| Services techniques de la commune d'AUNEUIL (Dépôt plate-forme de compostage d'Agri-Environnement)     | /                             | /          | /                            | 20           |
| Services techniques de la commune d'HAUDIVILLERS (Dépôt plate-forme de compostage de REUIL-SUR-BRECHE) | /                             | /          | 33                           | 35           |
| <b>Total</b>                                                                                           | <b>892</b>                    | <b>698</b> | <b>1 680</b>                 | <b>1 358</b> |

La mise à disposition de bennes

Pour l'année 2024, des bennes métalliques (de 5 à 30 m3) ont été mises à disposition de la fête foraine de Beauvais ainsi que les aires d'accueil des gens du voyage et collecte de dépôts sauvages.

| Aspects financiers > postes de dépenses                   | 2024             | 2023             |
|-----------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Traitement des déchets de nettoyage – Commune de Beauvais | 146 364 €        | 103 570 €        |
| Traitement des bennes ponctuelles                         | 0 €              | 1 884 €          |
| Mise à disposition bennes ponctuelles                     | 19 330 €         | 9 313 €          |
| <b>Total</b>                                              | <b>165 694 €</b> | <b>114 767 €</b> |

## 6.8. Les déchetteries

La communauté d'agglomération assure la gestion de 5 déchetteries, dont 4 déchetteries classiques et une déchetterie-recyclerie. Ces équipements permettent la collecte, le tri et la valorisation des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire. Chaque site est adapté aux différents flux de déchets : déchets non dangereux (DND), déchets dangereux (DDS/DMS), déchets verts, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ainsi qu'aux matériaux spécifiques comme l'amiante.

### ➤ Déchetterie de Beauvais



La déchetterie de Beauvais est la plus importante du territoire. Elle dispose d'un large espace de dépôt pour les DND et d'équipements spécifiques pour les déchets dangereux et l'amiante. Elle permet un accueil fluide du public et une gestion optimisée des flux.

### ➤ Déchetterie d'Auneuil



Le site d'Auneuil se distingue par une importante plateforme dédiée aux déchets verts, facilitant leur valorisation. Il dispose également d'une bonne capacité de stockage pour les déchets dangereux, garantissant une gestion conforme aux normes environnementales.

### ➤ Déchetterie de Bailleul-sur-Thérain



Le site de Bailleul-sur-Thérain est de taille plus modeste que Beauvais ou Auneuil. Il offre cependant une capacité suffisante pour la collecte des DND et des déchets dangereux, avec un équipement adapté aux besoins des habitants.

### ➤ Déchetterie de Hermes



La déchetterie de Hermes dispose d'une capacité intermédiaire pour les DND et d'une armoire DEEE conséquente, permettant un tri efficace des déchets électriques et électroniques. La présence de l'armoire DMS et de la colonne à huile garantit également la gestion des déchets dangereux.

➤ Déchetterie Ressourcerie de Crèvecœur-Le-Grand



La déchetterie-recyclerie de Crèvecœur-le-Grand, gérée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, se distingue par son engagement en faveur de la réduction des déchets et de la réutilisation des objets. Cette structure illustre l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en matière de gestion durable des déchets, en offrant aux citoyens un service de proximité favorisant le recyclage et la réutilisation.



### 6.8.1. Déchetteries de Beauvais et d'Auneuil.

#### Fréquentations des déchetteries

La fréquentation de la déchetterie de Beauvais est passée de 73 793 passages en 2023 à 90 402 en 2024 soit une hausse de près de 22,50 %.

La fréquentation de la déchetterie d'Auneuil a légèrement diminué de - 5,65 % passant de 28 219 passages en 2023 à 27 193 en 2024.

#### Tonnages de déchets

| Déchetteries             | Beauvais     |              |                       |
|--------------------------|--------------|--------------|-----------------------|
| Nature des déchets       | Tonnage 2024 | Tonnage 2023 | Evolution 2023 - 2024 |
| Déchets végétaux         | 3 616        | 2 947        | 669                   |
| Bois                     | 601          | 896          | -295                  |
| Gravats-Terre            | 5 854        | 2 357        | 3 497                 |
| Ferraille                | 280          | 214          | 66                    |
| Déchets non valorisables | 1 929        | 4 280        | -2 351                |
| Déchets valorisables     | 819          | 789          | 30                    |
| Cartons                  | 331          | 294          | 37                    |
| DEA +ABJ Jouets          | 2 023        | 1 722        | 301                   |
| DDS Filière REP          | 75           | 55           | 20                    |
| DDS Hors Filière         | 43           | 49           | -6                    |
| DEEE                     | 364          | 327          | 37                    |
| Pneus Filière REP        | 39           | 44           | -5                    |
| Pneus Hors filière       | 3            | 0            | 3                     |
| Amiante                  | 49           | 47           | 2                     |
| Huile de vidange         | 16           | 15           | 1                     |

|                                                                 |               |               |              |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| <b>Huile alimentaire</b>                                        | 2             | 2             | =            |
| <b>Néons</b>                                                    | 0,5           | 2             | -1,5         |
| <b>Batteries</b>                                                | 9             | 6             | 3            |
| <b>Piles</b>                                                    | 3             | 0             | 3            |
| <b>Radios</b>                                                   | 1             | 1             | =            |
| <b>Réemploi</b>                                                 | 77            | 43            | 34           |
| <b>Cartouches d'encre</b>                                       | 1             | 0             | 1            |
| <b>Articles Sports et Loisirs (ASL)</b>                         | 14            | 0             | 14           |
| <b>Articles Bricolage et Jardins<br/>(ABJ Thermique)</b>        | 5             | 0             | 5            |
| <b>Articles Bricolage et Jardins<br/>(ABJ Caisses palettes)</b> | 9             | 0             | 9            |
| <b>Menuiseries vitrées</b>                                      | 9             | 0             | 9            |
| <b>Laine de verre</b>                                           | 4,5           | 0             | 4,5          |
| <b>Laine de roche</b>                                           | 1             | 0             | 1            |
| <b>Plâtre</b>                                                   | 73            | 0             | 73           |
| <b>Multirep Bois</b>                                            | 644           | 0             | 644          |
| <b>TOTAL</b>                                                    | <b>16 895</b> | <b>14 090</b> | <b>2 805</b> |

| <b>Déchetteries</b>       | <b>Auneuil</b>      |                     |                                  |
|---------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------------|
| <b>Nature des déchets</b> | <b>Tonnage 2024</b> | <b>Tonnage 2023</b> | <b>Evolution<br/>2023 - 2024</b> |
| <b>Déchets végétaux</b>   | 2 280               | 1 726               | 554                              |
| <b>Bois</b>               | 144                 | 147                 | -3                               |
| <b>Gravats-Terre</b>      | 1 092               | 947                 | 145                              |

|                                                                 |     |       |             |
|-----------------------------------------------------------------|-----|-------|-------------|
| <b>Ferraille</b>                                                | 77  | 70    | 7           |
| <b>Déchets non valorisables</b>                                 | 976 | 1 323 | <b>-347</b> |
| <b>Déchets valorisables</b>                                     | 170 | 10    | <b>160</b>  |
| <b>Cartons</b>                                                  | 88  | 60    | 28          |
| <b>DEA +ABJ Jouets</b>                                          | 347 | 302   | 45          |
| <b>DDS Filière REP</b>                                          | 28  | 24    | 4           |
| <b>DDS Hors Filière</b>                                         | 24  | 21    | 3           |
| <b>DEEE</b>                                                     | 90  | 89    | 1           |
| <b>Pneus Filière REP</b>                                        | 18  | 17    | 1           |
| <b>Pneus Hors filière</b>                                       | 0   | 0     | 0           |
| <b>Amiante</b>                                                  |     |       |             |
| <b>Huile de vidange</b>                                         | 9   | 9     | =           |
| <b>Huile alimentaire</b>                                        | 1   | 1     | =           |
| <b>Néons</b>                                                    | 0   | 1     | -1          |
| <b>Batteries</b>                                                | 3   | 1     | 2           |
| <b>Piles</b>                                                    | 1   | 1     | =           |
| <b>Radios</b>                                                   | 0   | 0     | 0           |
| <b>Réemploi</b>                                                 | 7   | 7     | =           |
| <b>Cartouches d'encre</b>                                       | 0   | 0     | 0           |
| <b>Articles Sports et Loisirs (ASL)</b>                         | 3   | 0     | 3           |
| <b>Articles Bricolage et Jardins<br/>(ABJ Thermique)</b>        | 1   | 0     | 1           |
| <b>Articles Bricolage et Jardins<br/>(ABJ Caisses palettes)</b> | 5   | 0     | 5           |
| <b>Menuiseries vitrées</b>                                      | 0   | 0     | 0           |
| <b>Laine de verre</b>                                           | 0   | 0     | 0           |

|                |              |              |            |
|----------------|--------------|--------------|------------|
| Laine de roche | 0            | 0            | 0          |
| Plâtre         | 0            | 0            | 0          |
| Multirep Bois  | 121          | 0            | 121        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>5 485</b> | <b>4 756</b> | <b>729</b> |

| Aspects financiers ><br>postes de dépenses                                | Beauvais               |                    | Auneuil                |                  |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------|------------------------|------------------|
|                                                                           | 2024                   | 2023               | 2024                   | 2023             |
| Frais de gardiennage,<br>gestion entretien et<br>maintenance des<br>sites | 305 669 €              | 305 149 €          | 0 €                    | 2 077 €          |
| Location des bennes,<br>coût de collecte                                  | 202 661 €              | 196 675 €          | 112 832 €              | 34 469 €         |
| Recettes Eco<br>organismes                                                | 28 277 €<br>(D3E)      | 145 957 €          | 8 561 €<br>(D3E)       | 40 794 €         |
|                                                                           | 0 €<br>DDS             |                    | 0 €<br>DDS             |                  |
|                                                                           | 38 761 €<br>Eco Maison |                    | 8 694 €<br>Eco Maison  |                  |
|                                                                           | 3 413 €<br>ABJ         |                    | 1 334 €<br>ABJ         |                  |
|                                                                           | 759 €<br>Soutien ABJ   |                    | 759 €<br>Soutien ABJ   |                  |
|                                                                           | 500 €<br>Eco TLC       |                    | 0<br>Eco TLC           |                  |
|                                                                           | 6 030 €<br>Eco système |                    | 6 030 €<br>Eco système |                  |
| Coût de traitement                                                        | 573 537 €              | 985 382 €          | 266 494 €              | 300 546 €        |
| <b>TOTAL</b>                                                              | <b>1 004 127 €</b>     | <b>1 341 349 €</b> | <b>353 948 €</b>       | <b>296 298 €</b> |
| Coût à la tonne                                                           | 59€/T                  | 95€/T              | 64,50€/T               | 62€/T            |
| Coût à l'habitant                                                         | 9 65€/hab.             | 12,9 €/hab.        | 3,40 €/hab.            | 2,9 €/hab.       |

## 6.8.2. Déchetteries de Bailleul-sur-Thérain, Hermes

### Fréquentations des déchetteries

La fréquentation de la déchetterie de Bailleul-sur-Thérain a diminué de 1 % en 2024. Passant de 17 061 passages en 2023 à 16 572 passages en 2024.

La fréquentation de la déchetterie de Hermes a diminué de 1% en 2023.  
Passant de 6 610 passages en 2023 à 6 505 passages en 2024.

### Tonnages de déchets

| Déchetteries             | Bailleul sur Thérain |              |                       | Hermes       |              |                       |
|--------------------------|----------------------|--------------|-----------------------|--------------|--------------|-----------------------|
| Nature des déchets       | Tonnage 2024         | Tonnage 2023 | Evolution 2023 - 2024 | Tonnage 2024 | Tonnage 2023 | Evolution 2023 - 2024 |
| Déchets végétaux         | 388                  | 293          | 95                    | 175          | 162          | 13                    |
| Bois                     | 70                   | 79           | -9                    | 24           | 22           | 2                     |
| Gravats-Terre            | 356                  | 393          | -37                   | 165          | 158          | 7                     |
| Ferraille                | 40                   | 44           | -4                    | 21           | 23           | -2                    |
| Déchets non valorisables | 179                  | 382          | -203                  | 48           | 144          | -96                   |
| Déchets valorisables     | 94                   | 0            | 94                    | 53           | 0            | 53                    |
| Cartons                  | 37                   | 33           | 4                     | 18           | 19           | -1                    |
| DEA +ABJ Jouets          | 160                  | 170          | -10                   | 80           | 77           | 3                     |
| DDS Filière REP          | 11                   | 8            | 3                     | 4            | 5            | -1                    |
| DDS Hors Filière         | 5                    | 7            | -2                    | 3            | 5            | -2                    |
| DEEE                     | 46                   | 50           | -4                    | 29           | 25           | 4                     |
| Pneus Filière REP        |                      |              |                       |              |              |                       |

|                                                      |                 |                 |             |               |               |               |
|------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-------------|---------------|---------------|---------------|
| Pneus Hors filière                                   |                 |                 |             |               |               |               |
| Amiante                                              |                 |                 |             |               |               |               |
| Huile de vidange                                     | 2               | 4               | -2          | 1             | 1             | =             |
| Huile alimentaire                                    | 1               | 0,5             | 0,5         | 0             | 0,3           | - 0,3         |
| Néons                                                |                 |                 |             |               |               |               |
| Batteries                                            | 0,2             | 0,1             | 0,1         | 0,7           | 0,7           | =             |
| Piles                                                | 0,6             | 0,3             | + 0,3       | 0,2           | 0,2           | =             |
| Radios                                               |                 |                 |             |               |               |               |
| Réemploi                                             |                 |                 |             |               |               |               |
| Cartouches d'encre                                   | 0,2             | 0               | + 0,2       | 0,75          | 0             | + 0,75        |
| Articles Sports et Loisirs (ASL)                     | 0,65            | 0               | 0,65        | 0,5           | 0             | + 0,50        |
| Articles Bricolage et Jardins (ABJ Thermique)        |                 |                 |             |               |               |               |
| Articles Bricolage et Jardins (ABJ Caisses palettes) | 2               | 0               | 2           | 0,8           | 0             | + 0,8         |
| Menuiseries vitrées                                  |                 |                 |             |               |               |               |
| Laine de verre                                       |                 |                 |             |               |               |               |
| Laine de roche                                       |                 |                 |             |               |               |               |
| Plâtre                                               |                 |                 |             |               |               |               |
| Multirep Bois                                        | 72              | 0               | 72          | 121           | 0             | 121           |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>1 464,65</b> | <b>1 463,90</b> | <b>0,75</b> | <b>744,95</b> | <b>642,20</b> | <b>102,75</b> |

| Aspects financiers > postes de dépenses                        | Bailleul sur Thérain  |                  |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------|
|                                                                | 2024                  | 2023             |
| Frais de gardiennage et de personnel                           | 45 567 €              | 44 050 €         |
| Location terrain, entretien et signalétique, avenant ouverture | 0 €                   | 24 289 €         |
| Location des bennes, du local gardien, des locaux DEEE et DDS  | 11 351€               | 9 928 €          |
| Recettes Eco organismes                                        | 4 918 € (D3E)         | 21 499 €         |
|                                                                | 0 (DDS)               |                  |
|                                                                | 5 889 € (Eco Maison)  |                  |
|                                                                | 1 846 € (ABJ)         |                  |
|                                                                | 759 € (Soutien ABJ)   |                  |
|                                                                | 6 030 € (Eco système) |                  |
| Coût de collecte                                               | 94 782 €              | 106 117 €        |
| Coût de traitement                                             | 49 580 €              | 80 472 €         |
| <b>Total</b>                                                   | <b>181 838 €</b>      | <b>243 358 €</b> |
| Coût à la tonne                                                | 124.15 €/T            | 166,24 €/T       |
| Coût à l'habitant                                              | 1.75 €/hab.           | 2,33 €/hab.      |

| Aspects financiers > postes de dépenses | Hermes                |                 |
|-----------------------------------------|-----------------------|-----------------|
|                                         | 2024                  | 2023            |
| Frais de gardiennage et de personnel    | 27 500 €              | 27 500 €        |
| Gestion et entretien                    | 0 €                   | 0 €             |
| Location des bennes                     | 0 €                   | 0 €             |
| Recettes Eco organismes                 | 3 095 € (D3E)         | 12 017 €        |
|                                         | 0 (DDS)               |                 |
|                                         | 4 002 € (Eco Maison)  |                 |
|                                         | 923 € (ABJ)           |                 |
|                                         | 759 € (Soutien ABJ)   |                 |
|                                         | 6 030 € (Eco système) |                 |
| Coût de collecte                        | 30 997 €              | 31 008 €        |
| Coût de traitement                      | 22 904 €              | 38 643 €        |
| <b>Total</b>                            | <b>66 592 €</b>       | <b>85 134 €</b> |
| Coût à la tonne                         | 103,09 €/T            | 132.57 €/T      |
| Coût à l'habitant                       | 0,63 €/hab.           | 0,81 €/hab.     |

### 6.8.3. Déchetterie de Crèvecœur-le-Grand.

#### Fréquentation de la déchetterie

La fréquentation de la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand a augmenté de 1,50% en 2024. Passant de 16 220 passages en 2023 à 16 466 passages en 2024.

La déchetterie de Crèvecœur-le-Grand accueille des usagers des collectivités voisines :

- 9 communes du territoire de la CCOP dans le cadre d'une convention avec le SMDO, pour 2 053 passages en 2023 contre 2102 passages en 2024, soit une hausse de 1% ;
- 13 communes de la communauté de communes de la Picardie Verte dans le cadre d'une convention avec le SMDO, pour 3 501 passages en 2023 contre 3 147 en 2024, soit une baisse de 10%.

## Tonnages de déchets

| Déchetterie              | Crèvecœur-le-Grand |                 |                     |
|--------------------------|--------------------|-----------------|---------------------|
| Nature des déchets       | Tonnage 2024       | Tonnage 2023    | Evolution 2023-2024 |
| Déchets végétaux         | 410                | 367             | + 43                |
| Bois                     | 64                 | 90              | -26                 |
| Gravats-Terre            | 1 184              | 555             | + 629               |
| Ferraille                | 57                 | 52              | +5                  |
| Métaux non ferreux       | 2                  | 0               | +2                  |
| Déchets non valorisables | 221                | 251             | -30                 |
| Déchets valorisables     | 46                 | 0               | +46                 |
| Cartons                  | 50                 | 49              | +1                  |
| DEA + ABJ jouets         | 211                | 234             | -23                 |
| DDS filière              | 15                 | 14              | +1                  |
| DDS hors filière         | 7                  | 7               | =                   |
| DEEE                     | 88                 | 85              | +3                  |
| ASL                      | 8                  | 0               | +8                  |
| ABJ thermique            | 4,5                | 0               | +4,5                |
| ABJ caisses palettes     | 6,7                | 0               | +6.7                |
| Bouteilles de gaz        | 0,7                | 0               | +0.7                |
| Pneus                    | 10                 | 7               | +3                  |
| Huile de vidange         | 6                  | 6               | =                   |
| Huile alimentaire        | 0,7                | 0,9             | - 0,2               |
| Néons                    | 0                  | 0,3             | - 0,3               |
| Batteries                | 0,9                | 0,9             | =                   |
| Piles                    | 2                  | 0               | +2                  |
| Multi rep bois           | 88                 | 0               | +88                 |
| <b>TOTAL</b>             | <b>2 482,50</b>    | <b>1 719,10</b> | <b>+ 763,40</b>     |

| Aspects financiers > postes de dépenses                                      | Crèvecœur-le-Grand    |                  |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------|
|                                                                              | 2024                  | 2023             |
| Frais de gardiennage et de personnel                                         | 60 000                | 60 000           |
| Gestion, entretien et maintenance des sites et contenant, contrôles, travaux | 0                     | 5 400            |
| Location des bennes                                                          | 0                     | 0                |
| Recettes Eco organismes                                                      | 7 887 € (D3E)         | 31 226 €         |
|                                                                              | 0 (DDS)               |                  |
|                                                                              | 7 047 € (Eco Maison)  |                  |
|                                                                              | 1 334 € (ABJ)         |                  |
|                                                                              | 759 € (Soutien ABJ)   |                  |
|                                                                              | 6 030 € (Eco système) |                  |
| Recettes conventions SMDO hors territoire                                    | 0                     | 0                |
| Coût de collecte                                                             | 32 414 €              | 50 735 €         |
| Coût de traitement                                                           | 66 930 €              | 88 115€          |
| Total                                                                        | <b>136 287 €</b>      | <b>173 024 €</b> |
| Coût à la tonne                                                              | 54,90 €/T             | 100,64 €/T       |
| Coût à l'habitant                                                            | 1,31€/hab             | 1,66€/hab        |

#### 6.8.4. Recyclerie de Crèvecœur-le-Grand

##### Les ventes

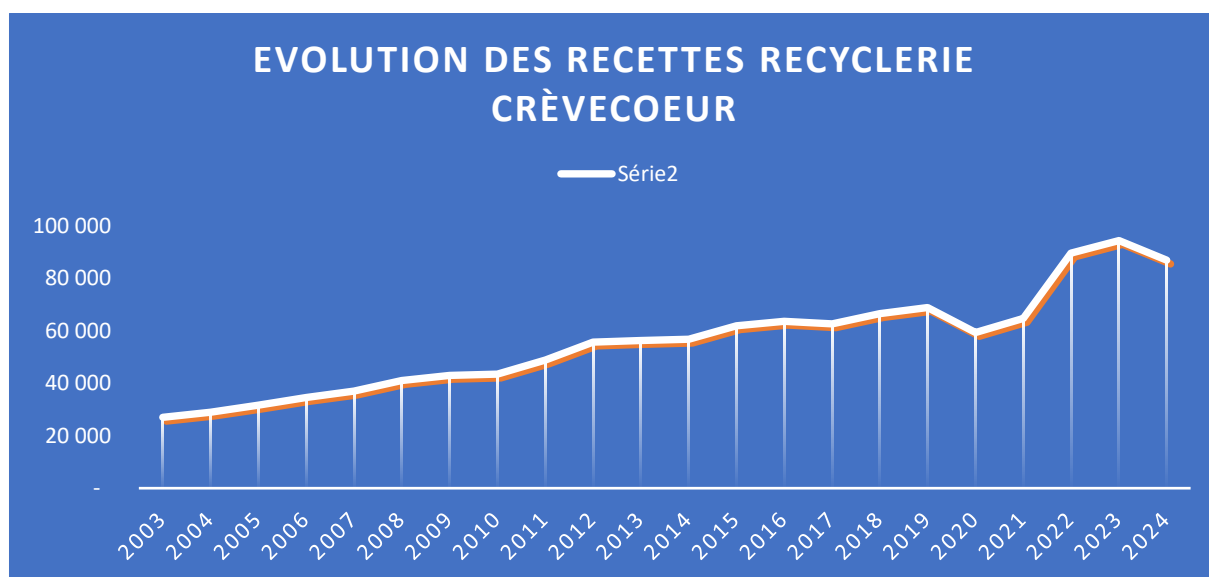
La recyclerie ouvre ses portes au public un jeudi tous les quinze jours, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Chaque vente attire en moyenne 200 à 300 clients, qui dépensent environ 12 € par personne, générant ainsi une fréquentation et un chiffre d'affaires réguliers lors de chaque ouverture.

## Évolution des recettes de la recyclerie en 2024

En 2024, les recettes de la recyclerie ont enregistré une légère baisse, passant de 94 350 € en 2023 à 86 923 €, soit une diminution de 7 427 € (-7,9 %). Cette variation marque un recul par rapport à l'année précédente, après la progression observée en 2023. Cette dernière avait bénéficié d'un résultat exceptionnel, soutenu par plusieurs facteurs combinés (inflation, gisements qualitatifs, engouement pour l'occasion), ce qui rend naturellement la comparaison avec 2024 moins favorable.

### Facteurs contribuant à la diminution des recettes en 2024

- **Variation des articles disponibles** : Le volume ou la qualité des objets proposés lors des ventes pourrait avoir été inférieur, réduisant l'attractivité et le panier moyen par client ;
- **Concurrence et alternatives aux achats d'occasion** : L'émergence de plateformes en ligne (Le Bon Coin, marketplaces) ou d'autres points de vente d'occasion peut détourner une partie des clients habituels ;
- **Facteurs économiques locaux** : Malgré l'inflation en 2023 qui avait favorisé le recours aux objets d'occasion, une stabilisation ou une amélioration du pouvoir d'achat pourrait avoir réduit la demande pour les articles vendus à la recyclerie.



### 6.8.5. Les déchetteries en chiffres ...

#### Bilan 2024 de la gestion des déchets en déchetteries du territoire de la CAB

En 2024, les cinq déchetteries du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ont enregistré un volume total de 26 974 tonnes de déchets évacués, contre 22 674 tonnes en 2023, soit une hausse de 4 300 tonnes, correspondant à une progression de 19 %.

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des apports en déchets végétaux, dont le tonnage atteint 6 869 tonnes, en hausse de 1 373 tonnes par rapport à 2023.

À l'inverse, les déchets non recyclables connaissent une nette diminution, passant de 7 180 tonnes en 2023 à 3 353 tonnes en 2024.

Par ailleurs, 1 182 tonnes de déchets ont été détournées de l'enfouissement au profit de l'incinération, contribuant ainsi à la production d'énergie calorifique dans une logique d'économie circulaire et de valorisation énergétique.

Le ratio moyen de production de déchets par habitant s'élève à 259 kg, un chiffre légèrement supérieur à la moyenne observée sur le territoire du SMDO (242,25 kg). En intégrant les 3 268 tonnes de déchets végétaux collectées sur les points verts, le ratio global atteint près de 290 kg par habitant pour l'année 2024.

En termes de fréquentation, l'ensemble des cinq déchetteries et des neuf points verts du territoire a totalisé 165 789 visites, soit une moyenne de 1,6 visite annuelle par habitant. Cette fréquentation témoigne du bon niveau d'appropriation du service par les usagers et de la poursuite des efforts en matière de tri et de valorisation des déchets.

## 6.9. Les points verts

### Points d'apport volontaire (PAV) pour déchets végétaux

La Communauté d'agglomération du Beauvaisis a mis en place une collecte séparative des déchets végétaux via neuf plates-formes accessibles par apport volontaire.

Ces points sont accessibles selon des horaires spécifiques, notamment les lundis, samedis et certains autres jours de la semaine. Pour consulter la liste complète et les horaires détaillés, se référer au site officiel de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Les frais de gardiennage de ces sites, ainsi que les coûts liés à la collecte, et le traitement des déchets, sont entièrement pris en charge par la communauté d'agglomération.

#### **Bonnes pratiques pour le dépôt des déchets végétaux :**

- Respectez les consignes : Ne déposez que des déchets végétaux tels que les tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies ;
- Ne déposez pas d'autres types de déchets : Ni sacs plastiques, ni sacs papiers krafts (ceux-ci sont réservés exclusivement à la collecte en porte à porte), ni déchets encombrants, ni bois et palettes, ni ferrailles diverses.



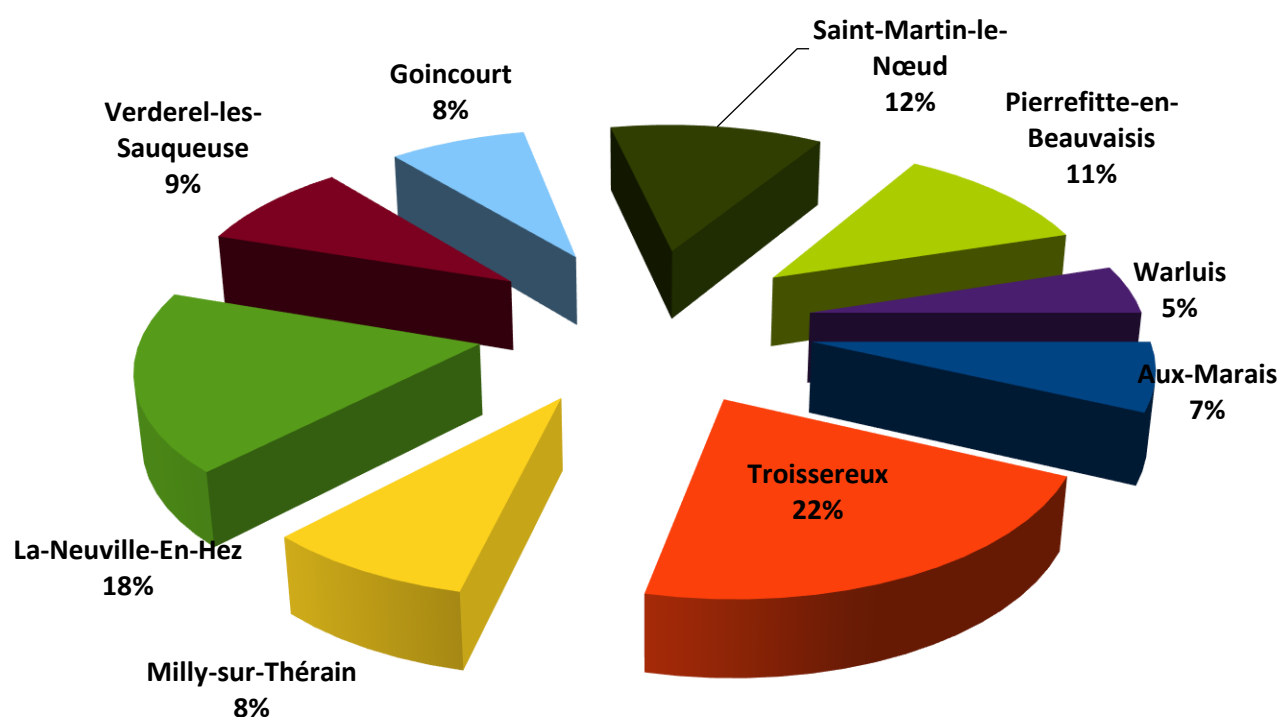
### Tonnages collectés par site de 2019 à 2024

| Communes                  | Tonnages<br>2019 | Tonnages<br>2020 | Tonnages<br>2021 | Tonnages<br>2022 | Tonnages<br>2023 | Tonnages<br>2024 | Comparaison<br>Tonnages<br>2023 / 2024 |
|---------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------------------------------|
| Aux-Marais                | 168              | 201              | 149              | 137              | 152              | 224              | ↗ 72                                   |
| Troissereux               | 283              | 245              | 262              | 323              | 500              | 710              | ↗ 210                                  |
| Milly-sur-Thérain         | 347              | 311              | 330              | 277              | 269              | 279              | ↗ 10                                   |
| La Neuville-en-Hez        | 430              | 400              | 359              | 328              | 389              | 589              | ↗ 200                                  |
| Verderel-lès-Sauqueuse    | 233              | 280              | 260              | 175              | 245              | 290              | ↗ 45                                   |
| Goincourt                 | 207              | 278              | 196              | 134              | 172              | 251              | ↗ 79                                   |
| Saint-Martin-le-Nœud      | 297              | 268              | 279              | 199              | 322              | 392              | ↗ 70                                   |
| Pierrefitte-en-Beauvaisis | 239              | 214              | 256              | 196              | 316              | 373              | ↗ 57                                   |
| Warluis                   | 95               | 127              | 106              | 112              | 123              | 160              | ↗ 37                                   |
| TOTAL                     | 2 299            | 2 324            | 2197             | 1 881            | 2 488            | 3 268            | ↗ 780                                  |

En 2024, l'agglomération du Beauvaisis a enregistré une augmentation notable des tonnages de déchets verts collectés. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- **Conditions météorologiques favorables à la croissance végétale :**  
L'année 2024 a été marquée par un printemps et un été particulièrement humide et doux, favorisant une croissance accélérée des végétaux, tels que les pelouses, haies et arbustes. Cette situation a entraîné un volume accru de tontes, tailles et feuilles à collecter.
- **Hausse des pratiques de jardinage et d'entretien des espaces verts :**  
Depuis la crise sanitaire, plusieurs études ont démontré que les français consacraient davantage de temps à l'entretien de leurs jardins et espaces extérieurs. Cette tendance a généré une augmentation significative du volume de déchets verts produits à domicile.
- **Renforcement de l'interdiction du brûlage des déchets verts :**  
La réglementation interdisant le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est de plus en plus appliquée et contrôlée. Elle encourage les usagers à recourir systématiquement aux points d'apport volontaire pour le dépôt de leurs déchets verts.

Répartition des tonnages de déchets végétaux collectés par site en 2024



| Aspects financiers                                    | 2024                          | 2023        |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------|
| Collecte                                              | 92 310 €                      | 67 537€     |
| Traitement                                            | 68 891€                       | 51 511 €    |
| Frais de gardiennage<br>(Agents Emmaüs et Municipaux) | 41 135 €<br>(22 548 + 18 587) | 39 650 €    |
| Frais de maintenance et travaux                       | 4 176 €                       | 6 907 €     |
| Total                                                 | 206 512 €                     | 165 605 €   |
| Coût à la tonne                                       | 63,19 €/T                     | 66,56 €/T   |
| Coût à l'habitant                                     | 1,52 €/hab.                   | 0,98 €/hab. |

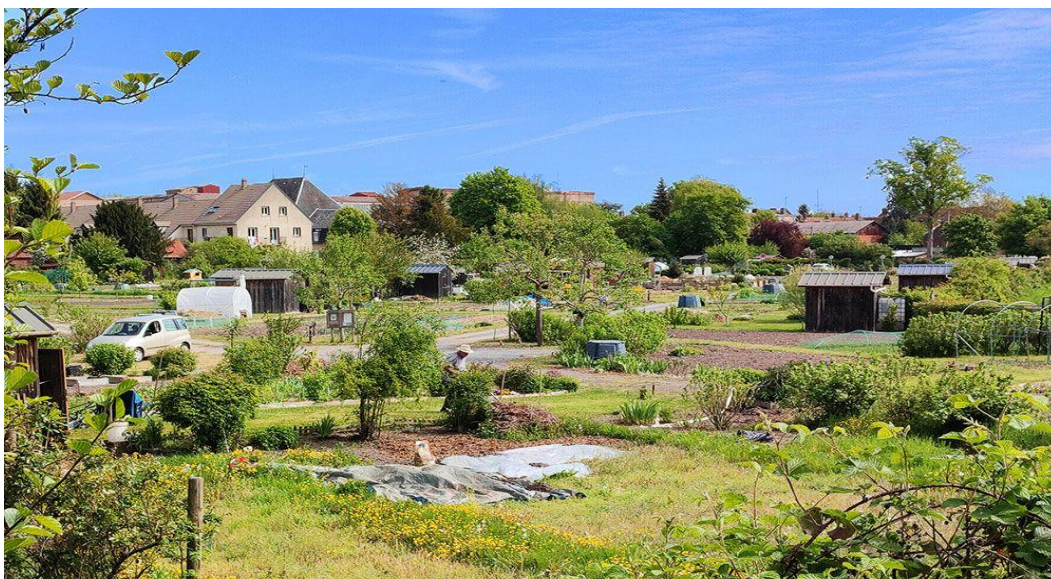
## 6.10. Les jardins familiaux

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis assure la collecte des déchets végétaux ainsi que des déchets non recyclables sur l'ensemble des 12 sections des jardins familiaux situés sur la commune de Beauvais.

Ce service est strictement réservé aux usagers membres des associations de jardins familiaux. Ces derniers doivent pratiquer des activités de jardinage conformément aux règlements en vigueur, tant ceux établis par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis que ceux adoptés par les associations de jardins.

Ainsi, seuls les membres respectant les dispositions prévues par ces règlements peuvent bénéficier de la collecte des déchets sur les sites concernés.





|                       | 2024                    |                  | 2023                    |                  |
|-----------------------|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------|
|                       | Nature des déchets      |                  |                         |                  |
| SITES                 | Déchets non recyclables | Déchets végétaux | Déchets non recyclables | Déchets végétaux |
| Saint-Just-des-Marais | 37                      | 50               | 50                      | 66               |
| Champs Dolent         | 8                       | 55               | 6                       | 55               |
| Haut-Pothuis          |                         |                  |                         |                  |
| Paul Verlaine         | 0                       | 12               | 0                       | 16               |
| Sainte-Hélène         | 8                       | 40               | 13                      | 47               |
| Notre-Dame-du-Thil    | 8                       | 3                | 12                      | 9                |
| Voisinlieu            | 2                       | 29               | 1                       | 23               |
| Tilloy                | 0                       | 41               | 0                       | 29               |
| Briqueterie           |                         |                  |                         |                  |
| Jeanne Hachette       | 5                       | 11               | 2                       | 17               |
| Jean Rostand          | 1                       | 10               | 1                       | 9                |
| Saint-Quentin         | 4                       | 20               | 4                       | 18               |
| TOTAL                 | 73                      | 271              | 89                      | 289              |
|                       | 344                     |                  | 378                     |                  |

## Gestion des déchets sur les sites

- **Déchets végétaux** : Chaque site dispose désormais d'une benne accessible d'avril à décembre. Le dispositif est bien intégré par les jardiniers et bien géré par les référents de sections. Il reste toutefois important de continuer à promouvoir le compostage au sein des sections ;
- **Déchets non recyclables** : Des efforts restent nécessaires. Les centres de traitement exigent que seuls des déchets ultimes (sans objets valorisables ou toxiques) leur soient apportés. Il est donc recommandé de privilégier les déchetteries pour ces apports, où un tri est possible, plutôt que les bennes sur site, destinées principalement aux nettoyages des cabanes et des terrains, mais pouvant accueillir certains apports extérieurs aux jardins.

Gestion des déchets des jardins familiaux : des coûts en baisse grâce aux premières améliorations

|                               | 2024     | 2023     | Evolution |
|-------------------------------|----------|----------|-----------|
| Coûts location et de collecte | 25 046 € | 25 435 € | - 1,53 %  |
| Coûts de traitement SMDO      | 12 040 € | 13 878 € | - 13,24 % |
| Total                         | 37 086 € | 39 313 € | - 5,66 %  |

### 6.11. Synthèse des tonnages 2024

| Nature des déchets             | Déchets recyclables (valorisation matière) ou réemployables (T/an) | Déchets enfouis ou faisant l'objet d'une valorisation énergétique (T/an) |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Ordures ménagères              | /                                                                  | 23 025                                                                   |
| Emballages, papiers            | 6 614                                                              | /                                                                        |
| Verre                          | 2 606                                                              | /                                                                        |
| Textiles                       | 489                                                                | /                                                                        |
| Encombrants                    | 580                                                                | /                                                                        |
| Déchets verts en porte-à-porte | 7 002                                                              | /                                                                        |
| Déchetteries                   | 15 068                                                             | 12 004                                                                   |
| Points verts                   | 3 268                                                              | /                                                                        |

|                                                                                  |               |        |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------|
| <b>Jardins familiaux (Déchets végétaux, déchets non recyclables)</b>             | 271           | 73     |
| <b>Espace public (corbeilles de rue, déchets verts, déchets non recyclables)</b> | 1 680         | 892    |
| <b>Total</b>                                                                     | 37 578        | 35 994 |
|                                                                                  | <b>73 572</b> |        |

51,07 % des déchets ménagers et assimilés ont fait l'objet d'une valorisation matière (Objectif 2025 : 55 % de déchets municipaux réemployés et recyclés).

Près de 73 572 tonnes de déchets ont été collectés en 2024. Le tonnage global de déchets sur l'agglomération est en augmentation (+ 5 341 tonnes soit 7,81 %) par rapport à 2023 (68 241).

|         |                                                                                                                                  | <b>CAB<br/>2024</b> | <b>CAB<br/>2023</b> | <b>CAB<br/>2022</b> | <b>CAB<br/>2021</b> | <b>CAB<br/>2020</b> | <b>CAB<br/>2019</b> |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 31,29 % | Des déchets sont collectés en mélange dans la poubelle d'ordures ménagères                                                       | 221 kg              | 231 kg              | 238 kg              | 251 kg              | 248 kg              | 258 kg              |
| 23,50 % | Sont collectés triés par les ménages (emballages, papiers, verre, textiles, encombrants, déchets verts en porte-à-porte, sapins) | 166 kg              | 157 kg              | 145 kg              | 164 kg              | 158 kg              | 142 kg              |
| 41,71 % | Sont apportés en déchetterie, points verts ou sur les jardins familiaux                                                          | 295 kg              | 245 Kg              | 222 kg              | 260 kg              | 187 kg              | 195 kg              |
| 3,50 %  | Sont collectés sur l'espace public (brocantes, manifestations, dépôts sauvages,                                                  | 25 kg               | 24 kg               | 21 kg               | 24 kg               | 26 kg               | /                   |

|  |                                      |  |  |  |  |  |  |
|--|--------------------------------------|--|--|--|--|--|--|
|  | corbeilles de rue,<br>déchets verts) |  |  |  |  |  |  |
|--|--------------------------------------|--|--|--|--|--|--|

Performance des collectes de déchets par habitant, par an et par type de collecte :

Les performances de collecte des déchets sont, hormis pour les ordures ménagères, supérieures aux moyennes nationales, en raison d'une collecte de déchets verts importante sur notre territoire en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire.

## 7. LES INDICATEURS FINANCIERS – LES MARCHES

### 7.1. Marchés publics (au 31 décembre 2022)

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

Marché de collecte des déchets ménagers résiduels, collectes sélectives et encombrants :

| Lots           | Désignation                                                                                                                                                                                                       |                               |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>Lot n°1</b> | Collectes en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire<br>- des déchets ménagers résiduels ;<br>- des emballages et papier ;<br>- des cartons et films plastiques professionnels ;<br>- des déchets végétaux. | <b>SEPUR</b>                  |
| <b>Lot n°2</b> | Collecte du verre en point d'apport volontaire.                                                                                                                                                                   | <b>REMONDIS +<br/>MINERIS</b> |
| <b>Lot n°3</b> | Collecte des objets encombrants sur rendez-vous.                                                                                                                                                                  | <b>SITA</b>                   |

Marché d'exploitation de déchetteries :

| Désignation                                                                     |                        |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Prestations ponctuelles de remplacement du personnel des déchetteries de la CAB | <b>REMONDIS</b>        |
| Mise à disposition de la déchetterie de Bailleul-sur-Thérain                    | <b>VEOLIA PROPRETE</b> |

|                                                                                    |                        |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Conception, réalisation et exploitation d'une déchetterie sur la ville de Beauvais | <b>VEOLIA PROPRETE</b> |
| Fourniture d'un logiciel de gestion des déchetteries                               | <b>KERLOG</b>          |

**Marché de collecte des déchets issus des jardins familiaux :**

| Désignation                                                                     |              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Prestation de transport et d'évacuation des déchets issus des jardins familiaux | <b>SEPUR</b> |

**Marché de fourniture de matériels de collecte :**

| Désignation                                                                                                |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Fourniture de bacs roulants (ordures ménagères, emballages et papiers) et pièces détachées.                | <b>SULO</b>    |
| Fourniture de colonnes aériennes pour la collecte des déchets recyclables (verres, emballages et papiers). | <b>UTPM</b>    |
| Fourniture de sacs papiers biodégradables pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.             | <b>TAPIERO</b> |
| Fourniture de composteurs                                                                                  | <b>QUADRIA</b> |

**Marché de prestations de service :**

| Désignation                                                                        |                                |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Distribution des sacs papiers pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte. | <b>EMMAÜS</b>                  |
| Mise en place de bennes à la demande pour des collectes particulières.             | <b>REMONDIS /<br/>CONSTANT</b> |

## 7.2. Le budget 2024

### 7.2.1 Le fonctionnement

Le service de collecte des déchets est financé par le budget général et par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les principales dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année sont détaillées dans le tableau ci-après.

| Poste de dépenses                                                                                                     | Coût de collectes<br>(inclus frais de<br>gardiennage, entretien et<br>maintenance et achats et<br>distribution des sacs de<br>déchets végétaux...) € TTC | Coût de<br>Traitement<br>€ TTC | Recettes € TTC            | Coût total €<br>TTC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|---------------------|
| TEOM 2023                                                                                                             | /                                                                                                                                                        | /                              | 7 963 631 €               | 7 963 631 €         |
| Déchets ménagers<br>et assimilés<br>(ordures<br>ménagères<br>résiduelles,<br>emballages et<br>papiers)                | 4 522 673 € <sup>(1)</sup>                                                                                                                               | 1 796 880 € <sup>(2)</sup>     | 212 409 € <sup>(3)</sup>  | 6 100 144 €         |
| Verre                                                                                                                 | 149 124 €                                                                                                                                                | /                              | 134 405 € <sup>(4)</sup>  | 14 719 €            |
| Encombrants                                                                                                           | 197 128 €                                                                                                                                                | 263 238 € <sup>(5)</sup>       | 0 €                       | 460 366 €           |
| Déchets végétaux<br>en porte-à-porte                                                                                  | 1 231 261 € <sup>(6)</sup>                                                                                                                               | 179 531 € <sup>(7)</sup>       | /                         | 1 410 792 €         |
| Déchetteries et Pts<br>verts                                                                                          | 1 016 083 € <sup>(8)</sup>                                                                                                                               | 979 445 € <sup>(9)</sup>       | 247 349 € <sup>(10)</sup> | 1 748 179 €         |
| Autres (Jardins<br>familiaux,<br>manifestations,<br>aires d'accueil des<br>gens du voyage,<br>services<br>techniques) | 44 376 €                                                                                                                                                 | 158 404 €                      | /                         | 202 780 €           |
| <b>TOTAL 2024</b>                                                                                                     | <b>7 160 645 €</b>                                                                                                                                       | <b>3 377 498 €</b>             | <b>8 557 794 €</b>        | <b>1 980 349 €</b>  |

- <sup>(1)</sup> Collecte OMR/ TRI 4 505 324 € - Nettoyage - Maintenance PAV enterrés 9 452 € - Permanences EMMAÜS dotations sacs jaunes et sacs végétaux 7 897 € ;
- <sup>(2)</sup> Traitement OMR/ TRI 1 125 342 € - Contribution forfaitaire SMDO 671 538 € ;

- <sup>(3)</sup> Soutien CITEO 0 € ; Soutien CITEO « communication » 57 076 € ; Vente matière « TRI » 155 333 € ;
- <sup>(4)</sup> Vente matière « TRI » 81 951 € ; Soutien CITEO « communication » 52 454 €
- <sup>(5)</sup> Encombrant ville de Beauvais 146 245 € ; Contribution forfaitaire SMDO 116 993 €
- <sup>(6)</sup> Collecte Déchets végétaux 862 571 € - Achat de sacs 329 001 € - Distribution sacs EMMAÛS 39 689 € ;
- <sup>(7)</sup> Contribution forfaitaire SMDO 179 531 €
- <sup>(8)</sup> Beauvais collecte 202 661 € - Beauvais gardiennage, maintenance... 305 669 €  
Auneuil collecte 112 832 € - Bailleul collecte 94 782 € - Bailleul gardiennage, maintenance... 45 567 €, Bailleul location de bennes 11 351 € - Hermes collecte 30 997 €, Hermes gardiennage 27 500 € - Crèvecœur collecte 32 414 €, Crèvecœur gardiennage 60 000 € - Pts verts 92 310 € ;
- <sup>(9)</sup> Beauvais 573 536 € - Auneuil 266 494 € - Bailleul 49 580 € - Hermes 22 904 € - Crèvecœur 66 930 € - Pts verts 68 891 € ;
- <sup>(10)</sup> Beauvais 77 740 € - Auneuil 25 378 € - Bailleul 19 442 € - Hermes 14 809 € - Crèvecœur 23 057 € - Ressourcerie 86 923 €.

### 7.2.2. L'investissement.

Les principales dépenses d'investissement pour l'année 2024 sont les suivantes :

- 486 439 euros de frais d'achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets recyclables ;
- 1 044 euros pour les travaux d'amélioration sur les déchetteries et points verts.

### 7.3. Le coût d'élimination des déchets ménagers

| Poste de dépenses                                                                    | Montant des dépenses de fonctionnement<br>€ TTC/an | Dépenses en € TTC/hab. |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------|
| Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers) | 6 319 553 €                                        | 60,69 €                |
| Verre                                                                                | 149 124 €                                          | 1,43 €                 |
| Encombrants                                                                          | 460 366 €                                          | 4,42 €                 |
| Déchets végétaux en porte-à-porte                                                    | 1 410 792 €                                        | 13,55 €                |
| Déchetteries, recyclerie et points verts                                             | 1 995 528 €                                        | 19,17 €                |

|                                                                                                     |                     |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------|
| Autres (Jardins familiaux, manifestations, aires d'accueil des gens du voyage, services techniques) | 202 780 €           | 1,95 €          |
| <b>TOTAL 2024</b>                                                                                   | <b>10 538 143 €</b> | <b>101,21 €</b> |

## 8. LES PROJETS POUR 2025 DU SERVICE GESTIONS DES DECHETS

L'année 2025 a 3 objectifs :

Le premier est la définition et l'élaboration d'une redevance spéciale à destination des assimilés domestiques. Ce travail doit conduire le service à se doter d'un règlement de service pour les assimilés domestiques, la réalisation de conventions, l'élaboration d'une grille tarifaire et l'approbation des élus de la commission thématique et du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le deuxième objectif est le travail sur la gestion « pure » des déchets tel que les apports en déchèterie. Un travail est en cours pour permettre aux gardiens d'obtenir des meilleures performances de tri. Les déchèteries sont des plateformes logistiques de tri. Les Eco organismes se sont multipliés complexifiant le travail des gardiens et la compréhension des usagers. L'accompagnement des gardiens est nécessaire ainsi que la reprise de l'organisation spéciale des déchèteries.

Le troisième objectif concerne le marché de collecte. Le marché de collecte actuel prend fin en mars 2026. Ce marché mis en service en mars 2019 est centrale dans l'activité du service gestions des déchets ménagers. Une nouvelle écriture du marché est à prévoir en 2025. Ce travail demande une analyse des besoins et le souhait de la forme du marché. Il est également l'occasion d'un échange avec les maires des communes pour connaître leurs demandes et leurs souhaits d'évolution de la collecte. Ce marché doit être réalisé et consulté sur l'année 2025 pour permettre la continuité de service.

## 9. GLOSSAIRE DES TERMES ET ABREVIATIONS

### B

Biodéchets : déchets biodégradables de jardin ou de parc, déchets alimentaires issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail.

### D

Déchets inertes : déchets ne subissant aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. (Source : Directive 1999/31/CE du conseil du 26 avril 199 – JOCE du 16 juillet 1999)

DAE - Déchet d'Activités Economiques. Un DAE est un déchet produit par un acteur autre qu'un ménage, il peut s'agir d'entreprises, de commerces, d'artisans, d'administrations, d'établissements scolaires ou hospitaliers, etc. Il peut être non dangereux (papiers, bois, métaux, etc.), dangereux (DEEE, accumulateurs, solvants, etc.) ou inerte (béton, briques, gravats, etc.). Dès lors qu'un DAE est collecté en mélange avec les déchets des ménages, par le service public d'élimination des déchets (SPGD), il devient un déchet "assimilé" à ceux des ménages et est intégré aux flux de déchets ménagers et assimilés (DMA).

DDS - Déchets Diffus Spécifiques ménagers. Ce sont des déchets communément présents chez les particuliers, issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. La limitation de leur impact sur l'environnement et la santé humaine nécessite un traitement spécifique. Ils doivent donc être collectés séparément des ordures ménagères.

DEA - Déchets d'Eléments d'Ameublement. Ce sont les déchets de type mobilier. Tous les types de meubles sont concernés : de la maison au jardin ; du matelas au transat.

DEEE - Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques : ils incluent tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (télévision, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

DND – Déchets Non Dangereux

DMA - Déchets Ménagers et Assimilés : déchets ménagers et autres déchets assimilés, au sens des articles L. 541-14 du code de l'environnement, s'opposent aux déchets industriels en ce sens qu'ils peuvent être, eu égard à leurs caractéristiques, collectés et traités sans sujétions techniques particulières propres aux déchets industriels spéciaux, par les collectivités locales ou leurs groupements (Code général des collectivités territoriales, Articles L. 2224-13, L. 2224-14 et L. 2224-15).

DMS – Déchets Ménagers Spéciaux

DU - Déchet Ultime : déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment.

### E

Élimination (Directive cadre déchets) : toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances ou d'énergie. L'annexe I énumère une liste non exhaustive d'opérations d'élimination.

### O

OM - Ordures ménagères.

## P

Prévention : la prévention est la réduction de la quantité et de la nocivité pour l'environnement des matières et des substances utilisées dans les produits et les déchets qui en résultent, aux stades du procédé de production, de la commercialisation, de la distribution, de l'utilisation et de l'élimination, notamment par la mise au point de produits et de techniques non polluants. (Source : ADEME/ directive 94/62 relative aux emballages et aux déchets d'emballage).

## R

Réemploi (Directive cadre déchets) : toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Recyclage (Directive cadre déchets) : toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou

substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible ou pour des opérations de remblayage.

## T

Traitement (Directive cadre déchets) : toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination.

## V

Valorisation (Directive cadre déchets) : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en remplacement d'autres matières qui auraient été utilisées à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, dans l'usine ou dans l'ensemble de l'économie. L'annexe II énumère une liste non exhaustive d'opérations de valorisation.